

1	Manifeste pour un socialisme	
2	pleinement féministe	
3	100 ans et toujours aussi présentes.....	2
4	L'exploitation économique des femmes*	6
5	L'exploitation économique multiple de la femme*	6
6	Les conditions de travail des femmes*.....	9
7	Le travail dans les branches où les salaires sont bas : les « professions féminines* » et	
8	la différence salariale dite « explicable »	9
9	Travail dans les branches où les salaires sont élevés : la différence salariale dite « non	
10	explicable »	13
11	Le travail non rémunéré	14
12	La pauvreté des seniors est un phénomène féminin	15
13	Dans le système économique proposé, les femmes* doivent choisir entre la peste et le	
14	choléra	16
15	Exigences.....	18
16	Le sexisme dans la société actuelle : oppression manifeste et oppression cachée	31
17	Le sexisme est une forme de domination	31
18	Pleinement intersectionnel-le-s.....	33
19	Pour une sexualité librement choisie	35
20	Notre féminisme est un combat de libération	38
21	Exigences :.....	38
22	Femmes, État et droits fondamentaux.....	41
23	Exclusion historique – les femmes comme citoyennes	41
24	Participation et influence politiques.....	41
25	Monopole étatique et droits fondamentaux	42
26	Politique de paix féministe	42
27	Exigences « femmes, État et droits fondamentaux »	43
28	Critique féministe à l'adresse du PS Suisse	46
29	Exigences :.....	47
30		
31		

1 100 ans et toujours aussi présentes

2 Qui croit que les Femmes* socialistes suisses ont vu le jour il y a 100 ans à partir de rien se
3 trompe lourdement. La fondation de la « commission d'agitation des femmes », à l'intérieur
4 du Parti socialiste, en 1917, contenait déjà toutes les lignes de conflit internes et externes
5 qui nous occupent aujourd'hui encore. Dès le début se posait la question de la place et de
6 l'importance des Femmes socialistes suisses : doivent-elles s'occuper avant tout des
7 « préoccupations et souhaits des femmes » ? Ou bien doivent-elles œuvrer à ce que les
8 femmes reçoivent les mêmes droits que les hommes ? Ou changer la société du tout au
9 tout ?

10

11 Les Femmes* socialistes suisses ont 100 ans – le mouvement des ouvrières, duquel elles
12 sont nées, est toutefois plus vieux.

13

14 Le mouvement syndical du 19^e siècle n'était pas le lieu de l'émancipation de la femme¹. Les
15 femmes ont été vues comme des concurrentes sur le marché du travail, et majoritairement
16 exclues des mouvements syndicalistes. Au lieu d'« un salaire égal pour un travail égal », les
17 syndicats voulaient de bons salaires nourriciers, afin que les femmes puissent rester à la
18 maison. Également, le travail des femmes a été envisagé exclusivement sous l'angle de la
19 comptabilité entre vie professionnelle et vie familiale. Ainsi, l'image que les camarades
20 avaient des femmes différait à peine de celle qu'avait d'elles le camp bourgeois.

21

22 Contre vents et marées, les ouvrières, au 19^e siècle, se sont organisées en une entité de
23 défense de leurs intérêts et se sont jointes, vers 1904, à l'Union syndicale suisse. Plus tard,
24 les associations d'ouvrières ont été intégrées au PS et, malgré un nombre de membres
25 croissant, dissoutes en 1917. À la place, le parti a créé la « commission d'agitation des
26 femmes », et par là les Femmes socialistes suisses.

27

28 Le début avait donc tout d'une forme d'intégration et de « domestication ». Les
29 représentations stéréotypées des rôles traversaient tous les domaines de l'existence, même
30 le mouvement de la gauche socialiste, mais cela est resté invisible pour les camarades. Ils
31 s'intéressaient à l'égalité principalement pour savoir si elle pouvait être utile ou non au parti.
32 Par ailleurs, les Femmes* socialistes suisses se sont encore et toujours vu déléguer le
33 traitement des « thèmes relatifs aux femmes », desquels elles ont dû s'occuper du fait de
34 « leur nature même ». « Sur les femmes, pour les femmes », si l'on peut dire.

35

36 **R-1;** Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
37 BS), Nina Hüsler (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
38 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
(SP Frauen* St. Gallen): **suppression**

39

40 **Requête:** alle Lebensbereiche, auch die ~~linke~~ sozialistische Bewegung

41 *Begründung:* Mit dieser Formulierung hört es sich so an, dass impliziert wird, es gäbe auch
42 eine "rechte" oder "bürgerliche" sozialistische Bewegung gibt. So laufen wir Gefahr der

¹ <http://www.woz.ch/dossier-generalstreik/brot-geld-und-frauenstimmrecht>, vu le 07.06.2017

1 *Rhetorik von Trump und Konsorten nahe zu kommen, die behaupten wollen "Nazis waren*
2 *auch Sozis".*

3 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

4

5

6 Dans ce contexte, pour les travailleuses socialistes du début du 20^e siècle, la politique
7 relative à la situation des femmes et à la politique familiale n'était pas une priorité. Le droit
8 de vote et d'éligibilité des femmes, par exemple, n'était pour elles pas une priorité –
9 contrairement à ce qu'il était pour les femmes du camp bourgeois. Elles luttèrent pour le
10 socialisme et contre l'exploitation et, par là, pour un monde juste, dans lequel l'égalité serait
11 une évidence. Elles considéraient les droits politiques comme inconsistants, parce qu'ils
12 n'éliminaient ni les injustices fondamentales ni les rapports d'exploitation systém(at)iques.

13

14 1917 a été l'année de la Révolution russe, qui a ensuite aussi aidé le droit de vote des
15 femmes à faire une percée décisive en Russie. À la suite de la Première Guerre mondiale,
16 les femmes se sont aussi vu accorder des droits politiques dans d'autres pays. Le thème est
17 ainsi devenu un sujet d'actualité aussi pour les camarades féminines. Dans le même temps,
18 dans la tourmente de la guerre, les préoccupations des mères et des ménagères étaient
19 toujours plus au centre des revendications des Femmes socialistes suisses. Les
20 représentations stéréotypées des rôles ont aussi souvent contrecarré les projets des
21 camarades féminines pendant leurs 100 ans d'histoire.

22

23 Même si la formation a toujours compté des femmes fortes et combatives, il y a eu chez les
24 Femmes socialistes suisses, en tant qu'organisation, des dynamiques diverses. Tantôt bien-
25 pensantes, tantôt anticonformistes. Tantôt correspondant à l'image et au rôle traditionnels
26 de la femme dans la société, tantôt subversives et revendicatrices. Les Femmes socialistes
27 suisses ont reçu une impulsion toute nouvelle dans les années 1970, lorsque de
28 nombreuses femmes issues du mouvement féministe ont adhéré aux Femmes socialistes
29 suisses.

30

31 Les Femmes socialistes suisses ont alors mis plusieurs questions sur la table, comme celles
32 de savoir ce qu'est le pouvoir politique, qui doit l'exercer et pour atteindre quels objectifs,
33 aussi à l'intérieur du parti. Conséquence : des luttes de plusieurs décennies entre les
34 Femmes socialistes suisses et le parti, durant lesquelles les femmes ont beaucoup fait
35 bouger les choses au sein du PS et n'ont cessé de s'en prendre au parti depuis la gauche.

36

37 Mais les Femmes socialistes suisses ont aussi dirigé leurs actions vers l'extérieur. Elles ont
38 marqué de leur empreinte de nombreux débats sur l'égalité des femmes et la lutte en faveur
39 d'une société féministe. Elles l'ont fait avec audace et esprit et sans équivoque. Les
40 moments forts de leur combat ont été la journée de la grève des femmes et les protestations
41 au sujet de la non-élection de Christiane Brunner, au début des années 1990. Des moments
42 où de larges couches de la population ont pu être mobilisées et sont allées dans la rue
43 manifester pour l'égalité. Mais ce n'est pas tout : le mérite de nombreux succès de la
44 politique d'égalité revient aux Femmes socialistes suisses. L'AVS, le droit de vote des
45 femmes, le droit à l'avortement, la punissabilité de la violence conjugale et l'article sur
46 l'égalité hommes-femmes n'auraient ainsi pas été introduits sans le travail politique des
47 Femmes socialistes suisses.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45

Tout au long de leur histoire, les Femmes socialistes suisses n'ont cessé de se mouvoir dans le champ de tensions entre une « politique relative à la situation des femmes et familiale », d'une part, et un changement fondamental de la société, d'autre part. Cela constitue et a constitué non seulement un antagonisme, mais aussi un duo dont les deux éléments se conditionnent mutuellement : il n'y a de véritable changement social – selon les termes des camarades féminines d'il y a 100 ans, cela consisterait à obtenir la liberté, du pain et la paix pour tous – que si l'égalité des droits des femmes* est reconnue comme il se doit. En d'autres termes : les Femmes* socialistes suisses sont (aussi) aujourd'hui féministes et cela signifie que l'on doit changer le rôle des femmes* dans la société, défendre les intérêts des femmes*, combattre le sexisme et changer les rapports sociaux existants et les structures du pouvoir.²

R-2; Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen* BS), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich): **suppression**

Requête : Femmes* socialistes suisses sont (aussi) aujourd'hui féministes et cela signifie que l'on doit ~~changer le rôle des femmes* dans la société~~, défendre les intérêts des femmes*,

Motif: à notre avis, il est souhaitable de remettre en question et de supprimer les rôles, et non d'en cimenter de nouveaux. Les gens devraient pouvoir se comporter comme ils le souhaitent – à l'écart des rôles traditionnellement assignés aux hommes et aux femmes.

Proposition du Comité directeur : acceptation moyennant quelques modifications Femmes* socialistes suisses sont (aussi) aujourd'hui féministes et cela signifie que l'on doit **remettre en question les rôles associés à chacun des sexes dans la société**, défendre les intérêts des femmes*.

Motif: le Comité directeur est d'accord avec le motif invoqué par les auteures de la requête. Pour pouvoir supprimer les rôles associés à chacun des sexes, on doit d'abord reconnaître et identifier ces rôles comme tels. Nous considérons qu'une partie de notre engagement politique consiste précisément à faire cela et à ne cesser d'attirer l'attention du public sur le fait que les attributions de rôles en fonction de la spécificité de chaque sexe, au 21^e siècle, devraient faire l'objet d'une révision.

Nous dédions le présent papier de position à toutes les femmes* qui, au cours des 100 dernières années et même plus tôt, inlassablement et à leurs risques et périls, se sont engagées au sein du mouvement de gauche des ouvrières et au sein des Femmes* socialistes suisses en faveur de l'égalité des sexes et d'un monde réellement meilleur.

Elles l'ont fait en ne cessant de poser la question du pouvoir. C'est aussi ce que nous voulons faire dans le présent papier de position – et cela en nous référant à l'histoire des Femmes socialistes suisses : il s'agit de revendications concrètes, mais aussi de visions à

² Voir Amlinger, Fabienne (2014) : Im Vorzimmer zur Macht ? (Dans l'antichambre du pouvoir ?) Les organisations de femmes du PSS, du PLR et du PDC (de 1971 à 1995).

- 1 long terme. Dans une perspective féministe, nous mettons en lumière quelques champs
- 2 politiques prioritaires et questionnons les structures de pouvoir qui s'en dégagent.
- 3
- 4

1 L'exploitation économique des femmes*

2 L'exploitation économique multiple de la femme*

3

4 Au cours de leur existence, les femmes* travaillent autant, voire plus que les hommes³.

5 Malgré cela, elles gagnent beaucoup moins que l'autre sexe et contrôlent, comparativement,
6 à peine une petite partie de la fortune :

7 **R-3;** Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
8 BS), Nina Hüsler (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
9 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
10 (SP Frauen* St. Gallen): **Präzisierung**

11

12 **Antrag:** ...massiv weniger als ~~das andere~~ Geschlecht Männer* und kontrollieren im
13 Vergleich kaum Vermögen

14

15 **Begründung:** Es gibt mehr als zwei Geschlechter

16 **Proposition du Comité directeur :** acceptation

17

18

19 à l'échelle mondiale, les femmes* reçoivent moins d'un quart du revenu (provenant d'une
20 activité lucrative)⁴, sans même parler du revenu du capital, car elles ne contrôlent que 1%
21 de la fortune.⁵ Même dans les pays industrialisés, la lente tendance à bénéficier de plus de
22 justice économique entre les sexes est depuis déjà un certain temps paralysée, et la Suisse
23 n'est à cet égard pas une exception : en Suisse, les femmes* ne contrôlent pas un dixième⁶

³ Office fédéral de la statistique (2016) :

Charge de travail moyenne pour travail rémunéré et travail domestique et familial, disponible en ligne sur :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.304755.html> (dernière mise à jour : le 7 juillet 2017

Pour les années d'enquête 1997, 2000, 2004, 2007, 2013, on trouvera ici les valeurs moyennes suivantes :

- Femmes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) de 15 à 63/64 ans :

52.68 h par semaine

- Hommes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) de 15 à 63/64 ans :

52.93 h par semaine

- Femmes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) à partir de 64/65 ans :

27.87 h par semaine

- Hommes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) à partir de 64/65 ans :

21.75 h par semaine

⁴ <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures>

⁵ http://www.huffingtonpost.com/2011/09/19/women-make-only-1-percent-wealth_n_969439.html

⁶ Vu qu'il n'existe pas de statistique suisse de l'Office fédéral de la statistique sur la fortune selon le sexe, le calcul doit se faire par extrapolation :

- Les entreprises contrôlent une grande partie de la fortune en Suisse, les femmes* ne sont toutefois représentées qu'à hauteur de 6% dans les organes suprêmes de ces entreprises, voir par exemple:

<http://www.20min.ch/finance/news/story/25135518> (dernière mise à jour : le 12 juillet 2017)

- En 2016, la fortune des 300 personnes les plus riches de Suisse est estimée à 613 milliards CHF. Les femmes en contrôlent environ 20 milliards CHF, donc à peine 3.5%, voir <http://www.bilanz.ch/300-Reichste-live> (dernière mise à jour : le 12 juillet 2017)

1 de la fortune et elles reçoivent moins d'un quart du revenu total. Mais ce n'est pas tout : plus
2 d'un tiers de toutes les femmes* suisses travaillant à temps plein gagnent moins de
3 4000 francs par mois et tout juste 7.5% gagnent plus de 8000 CHF par mois. C'est
4 exactement l'inverse qui est valable pour les hommes : ici, il y a même plus d'hommes (plus
5 de 16%) qui gagnent plus de 8000 CHF que d'hommes qui travaillent pour des (bas) salaires
6 inférieurs à 4000 CHF (moins de 14%).⁷

7 En fait, cela n'est pas logique:

8 **R-4;** Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
9 BS), Nina Hüsser (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
10 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
11 (SP Frauen* St. Gallen): **Präzisierung**

12
13 *Antrag: Eigentlich ist das unlogisch. Im Wissen um diese Tatsachen stellt sich unweigerlich*
14 *eine Frage:*

15 *Begründung: Es ist nicht «eigentlich» unlogisch. Wir denken, dass der Widerspruch*
16 *offensichtlich ist und würden das «eigentlich» darum gerne streichen.*

17
18 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

19
20 même si les femmes* travaillent autant ou plus que les hommes, comment se fait-il qu'elles
21 aient moins d'argent ? Les différences ne sont pas dues au hasard, mais s'expliquent par le
22 mode de fonctionnement de notre système économique : alors que la plupart des gens, pour
23 assurer leur subsistance, sont obligés de vendre leurs compétences pour obtenir un salaire,
24 il y a une petite minorité de gens qui possèdent une propriété et peuvent en vivre. Ces deux
25 groupes sociaux ont des intérêts opposés : avoir des salaires décentes et des temps de
26 travail convenables. L'intérêt des premiers s'oppose à celui des seconds, qui est de pouvoir
27 atteindre une valeur ajoutée plus élevée grâce à leur propriété. Ce conflit ne se déroule pas
28 dans le vide, mais à l'intérieur d'une société dans laquelle on fait la différence, par exemple,
29 entre les sexes biologiques et entre les personnes de couleurs de peau différentes.

30 **R-5;** Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
31 BS), Nina Hüsser (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
32 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
33 (SP Frauen* St. Gallen): **Präzisierung**

On peut supposer que ces proportions ne changent pas significativement pour les autres personnes ayant une grande fortune.

- En 2014, les femmes détiennent seulement 30% de l'ensemble de l'avoir de vieillesse placé dans les caisses de pension (66 milliards CHF sur 219 milliards CHF)

(<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/prevoyance-professionnelle/cotisations.assetdetail.2905802.html>, dernière mise à jour : le 12 juillet 2017).

Cela signifie que la part de la fortune détenue par les personnes à faible et moyen revenu est trop petite pour compenser la part très basse « contrôlée » par la fortune des sociétés et les grandes fortunes de telle façon qu'elle atteigne plus de 10%.

⁷ Office fédéral de la statistique (2016) : *Distribution statistique (salaire net mensuel), personnes employées à temps plein et à temps partiel selon les classes de niveau salarial – secteur privé et secteur public réunis – Suisse*, disponible en ligne sur : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.327851.html> (dernière mise à jour : le 12 juillet 2017). La période représentée est : 2006, 2008, 2010, 2012, 2014.

1 **Requête:** ..., in welcher zum Beispiel zwischen biologischen Geschlechtern und zwischen
2 Menschen verschiedener Hautfarben Haut- und Passfarben unterschieden wird.

3
4 **Motif:** Die Gesellschaft unterscheidet nicht nur zwischen Geschlechtern und Hautfarben,
5 sondern auch v.a. im Arbeitsmarkt auch zwischen Menschen mit und Menschen ohne
6 Schweizerpass

7 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

8
9 De tels clivages sociaux rendent possibles des répartitions inégales du pouvoir, qui jouent à
10 plein dans le conflit général entre une majorité de personnes non privilégiées et une minorité
11 de personnes privilégiées. La discrimination historique envers les femmes* (et aussi les non-
12 Blancs, et donc en particulier les femmes* non blanches) ne cesse d'être exacerbée par
13 cette constellation et la main-d'œuvre féminine* est exploitée de multiples manières :
14 premièrement, les femmes* travaillent dans des professions souvent grotesquement sous-
15 payées en étant soumises à des conditions de travail difficiles, voire précaires, notamment
16 dans le domaine de ce que l'on appelle le travail de care, par exemple dans les soins aux
17 personnes malades ou âgées. Deuxièmement, les femmes* assument la plus grande part du
18 travail d'éducation, de prise en charge, domestique et familial non rémunéré. Alors qu'il ne
19 serait pas du tout possible, sans ce travail de reproduction et ce travail de care, de postuler
20 que c'est le nombre de 42 heures par semaine qui correspond à un taux de 100% de travail
21 salarié, ces activités ne sont la plupart du temps même pas considérées comme du travail
22 au sens propre.⁸ Troisièmement, les femmes* sont aussi plus mal payées que les hommes*

⁸ Le discours féministe utilise comme instruments de travail tant le concept de « travail de reproduction » que celui de « travail de care ». Il n'est pas possible de présenter ici une analyse complète de ces deux concepts, car cela déborderait le cadre du présent papier. Une explication sommaire en est toutefois donnée ici : le « travail de reproduction » désigne d'une part toutes les activités qui sont nécessaires pour que l'actuel système de notre société basée sur le travail salarié puisse être maintenu. Il est ici capital de souligner que ce système ne se maintient pas simplement de lui-même, mais qu'il implique du travail. Par exemple : du travail pour produire des denrées alimentaires et les préparer, du travail pour gérer le ménage, laver les habits, élever les enfants, etc. Une partie de ce travail a beaucoup à voir avec le fait de prêter assistance. Par exemple, il n'est pas suffisant de donner aux enfants à manger et un toit. Ils ont aussi besoin de soutien émotionnel pour grandir et devenir des personnes qui plus tard, dans la sphère économique et de façon générale, pourront faire preuve d'assurance. Il en va de même pour les soins apportés aux personnes gravement malades. En effet, il ne suffit pas de prendre soin d'elles seulement du point de vue médical : elles ont aussi besoin d'attention pour pouvoir recouvrer la santé. D'autres aspects du travail de reproduction ne sont en revanche pas liés à l'assistance. Par exemple : préparer le déménagement ou fabriquer des denrées alimentaires. Le travail de soins, en revanche, comprend des activités qui ont pour particularité de se distinguer, du point de vue du contenu, en ceci qu'ils ont quelque chose à voir avec l'assistance. Cela signifie que le terme a une définition bien précise quant au fond. Comme déjà vu plus haut, des parties importantes du travail de reproduction – donc du travail qui est nécessaire pour maintenir la société – consistent en du travail de care, par exemple la prise en charge des enfants. Le concept de travail de care montre que de telles activités de reproduction ne sont pas purement mécaniques, mais qu'elles sont très exigeantes émotionnellement et psychiquement pour les personnes qui les mènent à bien. Le concept de travail de care va aussi au-delà de la reproduction de la société en ce qu'il postule, à titre normatif : dans une société d'êtres humains, l'assistance et l'attention ne sont pas seulement un moyen de maintenir un système économique. Plutôt, le care est une valeur en soi, autrement dit quelque chose que nous, en tant que société, devrions fabriquer (donc produire), et pas seulement un moyen de parvenir à une fin (reproduction). Dans le contexte présenté, cela peut par exemple signifier que nous n'abandonnons pas à leur sort des personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques ou mortelles, mais qu'il est nécessaire de faire un travail social consistant à prendre soin d'elles et de leur permettre ainsi de mener une vie décente compte tenu de leur cadre et de leurs conditions de vie. Envisagé à long terme, le concept de care, dans son idée maîtresse, va au-delà du contexte de vie de tout un chacun et postule ceci : vu que nous sommes des êtres humains et étant donné que le fait de

1 lorsqu'elles travaillent dans des professions où les salaires sont élevés. Les systèmes de
2 salaire au mérite, les bonus et les gratifications, par exemple, ont des conséquences
3 négatives sur l'égalité salariale, y compris dans la fonction publique. Plus le montant du
4 salaire fait l'objet de négociations, moins les femmes* gagnent, comparativement aux
5 hommes*, lorsqu'elles occupent le même poste. Ici, le problème réside aussi dans les
6 doubles standards : si les femmes négocient en se montrant exigeantes, elles sont
7 considérées comme agressives et antipathiques. Si elles ne négocient que peu, on leur
8 reproche d'être faibles. Dans les deux cas, elles n'obtiennent généralement pas un bon
9 salaire.⁹

10 **R-6;** Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
11 BS), Nina Hüsler (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
12 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
13 (SP Frauen* St. Gallen): **Präzisierung**

14

15 **Antrag:** ...sie meist kein ~~guter~~ fairer Lohn.

16

17 **Begründung:** Das Problem ist nicht, dass sie nicht «gut» bezahlt werden, sondern oft massiv
18 unterbezahlt.

19 **Proposition du Comité directeur :** acceptation

20

21 Quatrièmement, les femmes gagnent dans l'ensemble moins dès qu'elles se marient, et
22 l'inégalité salariale augmente encore dès que la femme a des enfants¹⁰. Pour les hommes,
23 l'état civil et la famille n'ont aucune influence négative sur l'évolution du salaire.

24 Cinquièmement, après la fin de leur vie active, soit à partir de 64/65 ans, les femmes*
25 effectuent plus de travail (la plupart du temps non rémunéré) que les hommes* et sont,
26 compte tenu de leurs conditions de vie professionnelle pendant les années consacrées au
27 travail rémunéré, simultanément plus pauvres que les hommes*.

28

29 Les conditions de travail des femmes*

30 Le travail dans les branches où les salaires sont bas : les « professions
31 féminines* » et la différence salariale dite « explicable »

32

33 Le travail effectué dans notre société est réparti inégalement entre les femmes* et les
34 hommes*. La seule différenciation entre professions typiquement féminines* et professions

prendre soin l'un de l'autre est ancré dans notre nature profonde, nous avons besoin d'une autre économie et d'une autre société, où le centre d'intérêt principal est l'être humain et ses besoins, et non le profit. Les deux concepts sont utilisés dans le présent papier, car nous abordons ici les deux aspects : d'une part pour démontrer que l'importance économique du travail qui est souvent effectué par des femmes* est sous-estimée et que les femmes*, entre autres pour cette raison, ne participent qu'insuffisamment aux retombées du travail de la société dans son ensemble. Elles ont de ce fait moins de salaire, moins de fortune et souvent aussi moins de temps libre. D'autre part, nous postulons que l'importance des actes bienveillants à l'égard de soi-même et envers les autres reçoit trop peu de reconnaissance sociale.

⁹ <http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/karriere/femmes-stecken-in-der-Falle-/story/25084865>

¹⁰ Voir http://www.ffg.zh.ch/internet/justiz_inneres/ffg/de/erwerbsleben/lohngleichheit/lohnstudie.html

1 typiquement masculines* suffit à mettre en lumière la différence de reconnaissance sociale
2 dont jouissent ces travaux au détriment des femmes*. D'une part, les femmes* travaillent
3 plutôt dans les professions qui sont en lien avec l'assistance, par exemple dans les soins, la
4 prise en charge, l'éducation (ce que l'on appelle le travail de care). D'autre part, elles
5 exercent souvent des activités qui sont considérées comme moins complexes et qui sont
6 moins valorisées par la société, par exemple le métier d'assistante ou de vendeuse. Bon
7 nombre de ces activités sont en adéquation avec les caractéristiques et les qualités que l'on
8 prête aux femmes*, telles que la sollicitude et la fiabilité administrative. Ces prestations et
9 services sont certes appréciés dans notre société, mais ils sont considérés comme « allant
10 de soi », parce qu'ils font appel à des qualités et dispositions supposément innées des
11 femmes. Ils sont par conséquent aussi moins rétribués.

12 **R-7**; Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
13 BS), Nina Hüsler (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
14 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
15 (SP Frauen* St. Gallen): **Umformulierung**

16

17 **Antrag: Gesellschaft, ~~zum Beispiel Assistentin oder Verkäuferin.~~ zum Beispiel im Verkauf**
18 **oder der Assistenz.**

19

20 *Begründung: "Verkäuferin" und "Assistentin" mögen umgangssprachlich korrekte Begriffe*
21 *sein, fachlich jedoch nicht. Vor allem "Verkäuferin" ist ein eher veralteter Begriff, der auch*
22 *den Aufgaben der Angestellten nicht gerecht wird.*

23 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

24

25

26 Indépendamment du fait qu'il est extrêmement problématique de prétendre que les femmes*
27 et les hommes* auraient, comme groupes définis par leur sexe, des propriétés différentes
28 par nature, on ne se rend souvent pas compte que le degré de complexité est souvent très
29 élevé justement dans ce que l'on appelle les « professions typiquement féminines* ». La
30 plupart de ces travaux ne sont pas seulement liés à une charge physique et mentale, avant
31 tout émotionnelle. Non, ils comportent aussi une charge multiple, où beaucoup de choses
32 doivent être présentes à l'esprit à la fois pour que finalement tout fonctionne.

33

34 L'« amputation » du salaire mensuel des femmes, qui (en sus de quelques autres facteurs,
35 comme le niveau de formation et l'ancienneté,) s'explique dans une large mesure par le fait
36 que les femmes* travaillent en majorité dans les « professions féminines », est appelée dans

1 le jargon spécialisé différence salariale « explicable »¹¹ et s'élevait à 10.6%¹² en 2012. Cette
2 terminologie est toutefois problématique, parce que cette différence est qualifiée
3 d'« explicable ». Or, cette différence salariale « explicable » repose sur des causes qui ne
4 sont aucunement « naturelles » ni « axiomatiques », mais en particulier sur les deux
5 « constructions sociales » suivantes : premièrement, dans notre société est suggérée une
6 différence claire entre aptitudes prétendument féminines et aptitudes prétendument
7 masculines, bien que la science conteste énergiquement l'existence réelle de cette
8 différence). Deuxièmement, les aptitudes « typiquement féminines » sont moins valorisées,
9 parce qu'elles sont considérées comme allant de soi et comme moins productives. Sur la
10 base de telles définitions, cela signifie par exemple que les femmes* choisiraient souvent les
11 « mauvaises » professions et seraient par conséquent elles-mêmes responsables du fait
12 qu'elles gagnent moins.

13 **R-8;** Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
14 BS), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP
15 Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich): **élargissement**

16
17 **Requête :** *Or, cette différence salariale « explicable » repose sur des causes qui ne sont*
18 *aucunement « naturelles » ni « axiomatiques », mais en particulier sur les ~~deux-trois~~*
19 *« constructions sociales » suivantes : premièrement, dans notre société est suggérée une*
20 *différence claire entre aptitudes prétendument féminines* et aptitudes prétendument*
21 *masculines*, bien que la science conteste énergiquement l'existence réelle de cette*
22 *différence. Deuxièmement, les aptitudes « typiquement féminines* » sont moins valorisées,*
23 *parce qu'elles sont considérées comme allant de soi et comme moins productives.*
24 *Troisièmement, on socialise les femmes*, depuis leur enfance, de telle façon qu'elles ne*
25 *s'autorisent pas à avoir de grands rêves ou/et à être curieuses d'apprendre. Alors que les*

¹¹ Dans l'analyse de l'enquête sur la structure des salaires 2012 de l'Office fédéral de la statistique, les causes suivantes de la différence salariale entre femmes* et hommes* sont considérées comme objectivement explicables :

- Caractéristiques de qualification (âge, ancienneté, formation)
- Caractéristiques personnelles (état civil, nationalité)
- Caractéristiques liées à la place de travail (situation professionnelle, profession exercée),
- Caractéristiques spécifiques de l'entreprise (taille de l'entreprise, appartenance à la branche, région) et
- Autres caractéristiques ayant trait au salaire (taux d'occupation, éléments salariaux supplémentaires, comme bonus etc.)

Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) :

Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012.

Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s :

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf (dernière mise à jour : le 13 juillet 2017), p. 44.

¹² Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) :

Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012.

Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s :

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf (dernière mise à jour : le 13 juillet 2017), s. II.

1 garçons ont le droit de tout découvrir, les filles devraient de préférence jouer avec des
2 poupées Barbie.

3 *Motif : c'est notamment la socialisation dès le plus jeune âge qui cimente dans nos têtes les*
4 *rôles associés aux genres. Cela se reflète ensuite aussi dans le monde du travail. Tant que*
5 *la socialisation, les rôles associés aux genres de façon stéréotypée et le sexisme implacable*
6 *prédomineront dans les professions « traditionnellement féminines et masculines », la*
7 *représentation des femmes* dans ces professions sera misérable.*

8

9 **Proposition du Comité directeur** : acceptation moyennant quelques modifications
10 Troisièmement, les femmes* et les hommes* sont depuis leur enfance socialisés
11 différemment (à ce sujet, voir la partie consacrée au sexisme, p. 31)

12

13 **Motif**: formulation plus claire et plus précise

14

15

16 Les branches dans lesquelles les femmes* sont plus représentées ne sont historiquement
17 pas du tout ou que peu syndiquées (par exemple : degré d'organisation en syndicats de 7%
18 dans les soins, contre 70% dans la construction) et il y a de multiples raisons à cela.

19 Historiquement parlant, l'affiliation à des syndicats a été pendant longtemps un phénomène
20 largement masculin. L'idée des syndicats était en premier lieu de renforcer le salaire
21 nourricier, et par là de donner à la femme la possibilité de rester à la maison. Ce n'est donc
22 pas non plus un hasard si le SSP (Syndicat suisse des services publics), par exemple, s'est
23 opposé à l'admission des femmes comme conductrices de tramway. Les femmes étaient
24 aussi considérées dans ce contexte justement comme une forme de concurrence. Par
25 ailleurs, les syndicats ne sont pas des îlots, et l'on y retrouve aussi la différenciation sociale
26 générale entre femme* et homme*, et donc l'application correspondante de critères
27 d'évaluation inégaux. En outre, il y avait et il y a une autre raison au bas degré
28 d'organisation dans les professions féminines*, entre autres 1) conditions d'emploi
29 précaires, qui mènent/ont mené à des frais de personnel élevés pour les syndicats, 2)
30 faibles cotisations à attendre des membres, parce que de nombreuses femmes*, dans ces
31 professions, sont employées à temps partiel et/ou ont un statut très précaire, 3) absence de
32 tradition syndicale historique, parce que le travail de care a été effectué en privé, au sein du
33 ménage, ou que les hôpitaux relevaient de la responsabilité d'organes publics et 4)
34 l'organisation des femmes* en syndicats n'avait pendant longtemps pas d'intérêt, en termes
35 de politique de pouvoir, comparativement aux branches typiquement masculines, qui
36 contribuaient pour une part considérable à la création de valeur.

37

38 Il s'ensuit que les développements survenus sur le marché du travail qui concernent plus
39 spécifiquement les femmes* ont en partie été remarqués trop tard. Par exemple la tendance
40 à la privatisation et à la recherche de profit dans les hôpitaux, les homes pour personnes
41 âgées et les établissements médico-sociaux. Il en a résulté et il en résulte des conditions de
42 travail inacceptables pour les femmes*: en plus de la faible rémunération, les entreprises
43 employant majoritairement des femmes* exigent toujours plus souvent une énorme flexibilité
44 et génèrent par de prétendues mesures d'augmentation de l'efficacité une charge de travail
45 préjudiciable à la santé. Une protestation face à une telle situation, comme nous en avons
46 déjà vu sur des chantiers et dans les entreprises industrielles, n'a à ce jour que peu de
47 chances d'atteindre sa cible en raison du faible degré d'organisation syndicale et du refus

1 d'écouter la partie syndicale dans les soins privés. La protection des employés que les
2 syndicats ont pu obtenir dans les branches des professions typiquement masculines et qui
3 peut éviter partiellement les pires débordements capitalistes est donc insuffisante dans de
4 nombreuses « professions de femmes* ».

5 **R-9; Jacqueline Fehr: Ergänzung**

6
7 **Antrag:** ...ungenügend. Dies ist umso bedenklicher, als dass davon ausgegangen werden
8 kann, dass der Edu-/Care-Sektor in Zukunft weiterhin wachsen und an Bedeutung gewinnen
9 wird.

10
11 *Begründung: Im Kapitel Arbeit wird die problematische geschlechtsspezifische Verteilung*
12 *der Berufe und auch die damit zusammenhängende Lohnungleichheit thematisiert. Das ist*
13 *richtig. Es sollte jedoch noch hinzugefügt werden, dass gerade jene Sektoren, in welchen*
14 *aktuell mehrheitlich Frauen* tätig sind, im Wachstum begriffen und auch in Zukunft eher an*
15 *Bedeutung hinzugewinnen werden.*

16
17 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

18
19 Travail dans les branches où les salaires sont élevés : la différence
20 salariale dite « non explicable »

21 Les femmes*, relativement peu nombreuses, qui travaillent dans des branches bien
22 rémunérées et qui n'ont pas à s'occuper d'enfants ni de proches, à qui leur situation
23 financière permet de déléguer ce travail à des tiers, sont elles aussi soumises à de grands
24 discriminations. Sur le marché du travail rémunéré, on trouve dans la plupart des branches
25 bien payées et au niveau des fonctions de cadre surtout des hommes*, lesquels
26 n'admettent, structurellement, que difficilement les femmes*. Du fait de l'existence de
27 structures informelles auxquelles les femmes* n'ont pas accès historiquement (confréries
28 d'hommes) ou physiquement (toilettes pour hommes), elles se heurtent fréquemment, tôt ou
29 tard, à un plafond de verre. Celui-ci est renforcé par le désir de faire perdurer des structures
30 qui étaient normales pendant longtemps, mais qui devraient toutefois, du fait de la diversité
31 croissante et par la force des choses, connaître des changements. Un changement de
32 culture d'entreprise implique beaucoup d'aménagements et se heurte généralement à de
33 fortes résistances. Et même si les femmes* mènent, contre vents et marées, une belle
34 carrière grâce à leur travail, elles ne sont généralement, en fin de compte, pas non plus
35 pleinement reconnues pour cela. Car ces femmes* gagnent – à qualification égale et à
36 profession égale – en moyenne 7.7 milliards de francs ou 8.3%¹³ de moins par an que les

¹³ Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) :
Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012.
Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s:

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf (dernière mise à jour : le 13 juillet 2017),
p. I.

1 hommes. Cette différence salariale dite « non explicable »¹⁴ n'existe que parce que la
2 femme* est femme* et que les femmes* sont « moins valorisées » par la société.

3 **R-10**; Tamara Funicello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
4 BS), Nina Hüsler (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
5 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
6 (SP Frauen* St. Gallen): **Ergänzung**

7
8 **Antrag:** Veränderung erfahren müssten. Weiter wird durch die fehlende Repräsentation von
9 Frauen* in gutbezahlten Branchen das Bild vermittelt, dass «Frauen* dort halt nicht
10 hingehören», ohne gezielte Förderung von Frauen* wird sich dies auch nicht ändern.

11
12 *Begründung: Neben der strukturellen Diskriminierung ist es wichtig zu sehen, dass die*
13 *momentane Situation ein gewisses Bild reproduziert. Nämlich, dass nur Männer* auf*
14 *Kaderstufen vertreten sind und man als Frau* dort nichts zu suchen hat. Wenn wir diesen*
15 *Teufelskreis durchbrechen wollen, müssen Frauen* gezielt gefördert werden und ein*
16 *anderes Bild vermittelt werden.*

17 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

20 Le travail non rémunéré

21 Les femmes exercent souvent – mais pas seulement à l'intérieur du marché du travail – des
22 activités plus mal payées que les hommes, mais elles assument aussi la partie de loin la
23 plus grande du travail domestique vital, mais non rémunéré, dans la prise en charge des
24 enfants et dans les soins apportés aux proches : selon l'Office fédéral de la statistique, les
25 femmes ont accompli en 2013 62% du travail non rémunéré et 38% du travail rémunéré.
26 Dans toute la Suisse, le temps consacré au travail non rémunéré dépasse celui du travail
27 rémunéré. En 2013, en Suisse, ce sont ainsi 8,7 milliards d'heures de travail non rémunéré
28 et 7,7 milliards d'heures de travail rémunéré qui ont été effectuées, autrement dit 14% de
29 plus de travail non rémunéré que de travail rémunéré. L'Office fédéral de la statistique
30 estime la valeur monétaire de ce travail non rémunéré effectué en 2013 à 401 milliards de
31 francs.¹⁵ Le système du travail à plein temps rémunéré, calculé sur la base d'une semaine

¹⁴ Contrairement à la différence salariale prétendument explicable exposée ci-dessus, il est maintenant ici question de différences qui « ne [peuvent] pas être expliquées par des différences structurelles ». Les différences structurelles, comme expliqué ci-dessus, sont définies comme des « différences en ce qui concerne la qualification (âge, ancienneté, formation), les caractéristiques personnelles (état civil, statut de séjour), la situation professionnelle et la profession exercée (ségrégation verticale ou horizontale), l'appartenance à la branche, la taille de l'entreprise, les différences régionales ou l'accès distinct aux postes comportant des spécificités de rémunération supplémentaires, comme les primes, les bonus, etc. » Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) :

Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012. Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s :

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf (dernière mise à jour: le 13 juillet 2017), p. 44-45.

¹⁵ Office fédéral de la statistique (2015) : *Compte satellite de production des ménages 2013 La valeur du travail non rémunéré se monte à 401 milliards de franc*, disponible en ligne sur :

1 normative de 42 heures, ne fonctionne que grâce à ce travail non rémunéré supplémentaire
2 accompli en majorité par les femmes*.

3 La pauvreté des seniors est un phénomène féminin

4 La discrimination envers les femmes* continue au moment du départ à la retraite. Moins de
5 salaire obtenu par le travail rémunéré signifie moins de versements dans le 1^{er} pilier et le 2^e
6 pilier, et moins de chances de cotiser à titre privé dans le 3^e pilier.

7 **A-11**; Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
8 BS), Nina Hüsler (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
9 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
10 (SP Frauen* St. Gallen): **Ergänzung**

11
12 **Antrag:** *In der 3. Säule vorzusorgen. Heute haben immer noch 40%¹⁶ der Frauen* keine 2.*
13 *Säule.*

14
15 *Begründung: Eine solch eindrückliche Zahl sollte in unseren Augen nicht vorenthalten*
16 *werden, denn sie zeigt, wie stark Frauen* in unserer Altersvorsorge diskriminiert werden.*

17
18 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

19
20
21 L'inégalité marquée dans le contrôle de la fortune contribue de plus au fait que la pauvreté
22 des seniors touche beaucoup plus souvent les femmes*.¹⁷ Les mécanismes compensateurs
23 à l'œuvre dans l'AVS atténuent certes un peu l'inégalité entre les sexes, mais l'effet est de
24 loin insuffisant. En particulier, l'AVS, sous sa forme actuelle, est dans l'impossibilité de
25 compenser la situation très délicate qui prévaut en matière de prétentions au titre du 2^e pilier
26 et d'autres actifs. En Suisse, les femmes touchent 40% de moins de rentes de vieillesse que
27 les hommes. Le nombre de femmes qui sont dépendantes de la pratique **dégradante** de
28 l'aide sociale (PC) après évaluation de leurs besoins correspond au double de celui des
29 hommes vivant (dans) la même situation, et la vie après le départ à la retraite est pour
30 beaucoup synonyme, avant tout, de renonciation, laquelle s'étend même jusqu'aux choses
31 quotidiennes, comme la mobilité ou la participation à la vie culturelle.

32 **R-12**; Rebekka Wyler (SP Erstfeld): **suppression/ adaptation à la position du PS**

33
34 **Requête :** *suppression du mot « dégradante ».*

35
36 *Motif : le droit à des prestations complémentaires est ancré dans la loi. Le PS s'est toujours*
37 *battu pour que les gens (tant les hommes que les femmes) fassent aussi un usage réel de*
38 *ce droit. Si nous écrivons que le recours à des prestations complémentaires est*
39 *« dégradant », nous contredisons nos propres efforts et nous rendons en outre un mauvais*
40 *service aux personnes concernées !*

41
42 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.39788.html> (dernière mise à jour : le 7 juillet 2017)

¹⁶ Quelle: <https://www.srf.ch/news/schweiz/38-prozent-aller-frauen-haben-keine-pensionskasse>

¹⁷ <https://www.srf.ch/news/schweiz/altersarmut-ist-weiblich>

1

2 Dans le système économique proposé, les femmes* doivent 3 choisir entre la peste et le choléra

4 Dans notre système économique capitaliste, tous les choix de vie qui se présentent aux
5 femmes* sont peu ragoûtants : elles peuvent accomplir le travail de production et le travail
6 de reproduction dans leur intégralité et ainsi travailler près de 70 heures¹⁸, avec un risque
7 considérable pour leur santé. Elles peuvent travailler dans le cadre d'un contrat de travail à
8 temps partiel et, à côté de cela, assumer le travail de reproduction – qui peut lui aussi
9 équivaloir à nettement plus de 42 heures de travail par semaine et impliquer des pertes et
10 des désavantages financiers considérables en ce qui concerne toutes les assurances
11 sociales. Ou bien : elles peuvent être actives dans le cadre d'un contrat d'engagement
12 à 100% bien payé et faire en sorte que le travail de reproduction soit délégué à d'autres. Or,
13 seules les personnes des couches moyenne et supérieure peuvent se payer cette
14 délégitimation du travail de reproduction. Ce sont alors certes d'autres femmes, mais là encore
15 des femmes*, qui assument ce travail, fréquemment des femmes* d'un certain âge (souvent
16 des grands-mères)¹⁹ ou des femmes* issues de la migration provenant de couches sociales
17 défavorisées.²⁰ La solution mène donc de nouveau à la discrimination et à la pauvreté. Le
18 problème est simplement déplacé et les hommes sont par là exonérés de la responsabilité
19 d'assumer leur part du travail de garde des enfants et des travaux domestiques.

20

21 La problématique que cette structure économique entraîne dans son sillage pour les
22 femmes* est, depuis quelque temps, encore reliée à une politique d'austérité néolibérale
23 toujours plus forte : invoquant l'argument selon lequel l'on doit lutter contre l'endettement de
24 l'État, les partis bourgeois exigent depuis quelques décennies que l'on se serre encore la
25 ceinture, donc que l'on réduise les dépenses des pouvoirs publics. Cette logique est,
26 premièrement, problématique dans son principe même : les États sont « envisagés » de la
27 même façon que les entreprises privées, dont le bilan doit être équilibré si elles ne veulent
28 pas courir le risque de devenir insolvables. L'économie publique fonctionne toutefois selon
29 ses propres mécanismes : les investissements étatiques dans l'infrastructure, la formation,
30 le système social et le système de santé, etc., portent leurs fruits, d'autant plus que cela a
31 tendance à augmenter la productivité du secteur privé. Donc, si l'on prétend que le fait

¹⁸ Office fédéral de la statistique (2016) :

Temps moyen consacré au travail rémunéré et au travail domestique et familial, disponible en ligne sur : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.304755.html> (dernière mise à jour : le 7 juillet 2017).

On constate que les femmes* vivant seules et dont le plus jeune enfant a entre 0 et 7 ans travaillent en moyenne 72.2 heures par semaine. Les femmes* dont le plus jeune enfant a entre 7 et 15 ans travaillent en moyenne 67 heures.

¹⁹ Office fédéral de la statistique (2016) : *Temps moyen consacré au travail rémunéré et au travail domestique et familial*, disponible en ligne sur : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.304755.html> (dernière mise à jour : le 7 juillet 2017) On constate que les femmes âgées de plus de 64/65 ans pendant les années d'enquête 1997, 2000, 2004, 2007, 2013 accomplissent en moyenne 26.75 heures de travail non rémunéré par semaine.

²⁰ Schilliger, Sarah (2015): Globalisierte Care-Arrangements in Schweizer Privathaushalten, in: Nadai, Eva; Nollert, Michael (Hg.): *Geschlechterverhältnisse im Post-.-Wohlfahrtsstaat*. Beltz-Juventa, p. 154-175.

1 d'économiser est un devoir nécessaire, alors cette rhétorique cache ce que l'injonction
2 d'économiser est en réalité : le choix politique de donner la priorité aux économies.

3 **R-13**; Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
4 BS), Nina Hüsser (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
5 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
6 (SP Frauen* St. Gallen): **Umformulierung**

7
8 **Antrag**: ...privaten Sektors tendenziell steigt. Wenn also behauptet wird, ~~sparen~~ Abbau sei
9 notwendige Pflicht, dann verdeckt diese Rhetorik was das Spargebot eigentlich ist: D die
10 politische Wahl, ~~sparen~~ Kostensenkungen und Leistungsabbau zu priorisieren. Zweitens
11 sind solche Abbaumassnahmen dabei nicht effekt-neutral.

12
13 **Begründung**: Bitte nicht «sparen» verwenden, es handelt sich dabei um ein positiv besetztes
14 Wort und eine sehr bürgerliche Rhetorik. In der Austeritätspolitik wird eigentlich gar nicht
15 gespart, es wird abgebaut.

16
17 **Proposition du Comité directeur** : acceptation

18
19 Deuxièmement, les effets de telles mesures d'économies ne sont pas neutres. Si, par
20 exemple, les offres de prise en charge des enfants étatiques ou subventionnées par l'État
21 sont supprimées ou renchériées pour celles et ceux qui y font appel, cela a pour
22 conséquence, tendancielle, un retour à des structures familiales plus traditionnelles²¹,
23 d'autant plus qu'il vaut moins la peine ou qu'il ne vaut plus du tout la peine, entre autres du
24 fait des salaires moins élevés des femmes*, que les deux parents exercent une activité
25 rémunérée (telle est la tendance du point de vue économique). Cela est socialement
26 problématique, parce que l'on renforce ainsi les représentations traditionnelles des rôles
27 associés à un sexe au lieu de se donner le pouvoir de continuer de s'en départir. **Du point**
28 **de vue de l'économie publique, il est en outre problématique que les femmes* bien formées**
29 **doivent rester éloignées du travail rémunéré et que l'on supprime des postes d'employés**
30 **publics et d'employées publiques qui agissent comme des boosteurs de l'économie**
31 **publique.**

32 **R-14**; Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
33 BS), Nina Hüsser (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
34 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
35 (SP Frauen* St. Gallen): **adaptation**

36
37 **Requête** : Du point de vue de l'économie publique, il est en outre problématique que les
38 femmes* bien formées doivent rester éloignées du travail rémunéré et que l'on supprime des
39 postes d'employés publics et d'employées publiques qui agissent comme des boosteurs de
40 l'économie publique. Du point de vue de la liberté personnelle, il est inadmissible que les
41 femmes* se voient poussées à rester à la maison parce qu'elles paient pour la garde des
42 enfants davantage que ce qu'elles gagnent en travaillant.

43
²¹ http://m.tagesspiegel.de/wissen/finanzkrise-et-feminismus-frauen-zahlen-den-noch-hoeheren-preis/12081102.html?utm_referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.ch%2F (dernière mise à jour : le 19 juillet 2017)

1 *Motif : nous estimons que nos arguments devraient partir du principe qu'une femme* peut*
2 *rester à la maison et s'occuper de ses enfants si elle le veut, ou qu'elle peut travailler et faire*
3 *garder les enfants par une personne tierce si elle le veut. L'État doit créer les structures*
4 *nécessaires pour que toutes les femmes* puissent prendre cette décision conformément à*
5 *leur intime volonté et non par clairvoyance économique.*

7 **Proposition du Comité directeur** : acceptation moyennant quelques modifications
8 Du point de vue de l'économie publique, il est en outre problématique que les femmes* bien
9 formées doivent rester éloignées du travail rémunéré et que l'on supprime des postes
10 d'employés publics et d'employées publiques qui agissent comme des boosteurs de
11 l'économie publique. **Du point de vue de la liberté personnelle, il est inadmissible qu'il**
12 **soit pour les femmes* et les hommes* financièrement inintéressant de travailler si tel**
13 **est leur désir.**

15 **Motif** : la garde des enfants ne doit pas être payée et assurée uniquement par les mères,
16 autrement dit les femmes*. Il faut créer des structures permettant aux deux parties
17 parentales de travailler et d'assumer des tâches de prise en charge.

20 La promesse libérale d'obtenir plus d'égalité par l'intégration des femmes* dans le marché
21 du travail rémunéré se révèle creuse : même plus de 40 ans après l'entrée en vigueur de la
22 modification législative qui les a autorisées à exercer une activité lucrative sans l'accord de
23 leur époux, les femmes* continuent d'avoir moins de libertés et sont financièrement moins
24 bien loties que les hommes*.

27 Exigences

28 - *Réduction du travail rémunéré à 25 heures pour les hommes* et les femmes**

29 **R-15; Margrit Blaser (SP Frauen* Kanton St. Gallen): neue Begründung für Forderung**

31 **Antrag:** Die Begründungen zu dieser Forderung sind auf andere Grundlagen zu stellen und
32 neu zu formulieren.

34 *Begründung: Bei den Begründungen zur Reduktion der Erwerbsarbeit wird einleitend*
35 *ausschliesslich individualistisch und mit hehren Werten argumentiert. Sie basieren auf einem*
36 *moralischen, sozialromantischen Gesellschaftsbild. Die Beschreibung könnte von*
37 *bürgerlichen Parteien nicht übertroffen werden: Erwerbsarbeitszeit herabsetzen, um*
38 *Beziehungen aufzubauen und zu leben, sich selbst zu entfalten und zu verwirklichen, sich im*
39 *näheren und weiteren Umfeld einzubringen und zu beteiligen und zu guter Letzt das Recht*
40 *einer sinnvollen und befriedigenden Erwerbsarbeit nachzugehen. Wenn ich das bei einer 25-*
41 *Stunden-Woche nicht schaffe, bin ich selber schuld! Wollen wir Sozialdemokratinnen mit*
42 *derartigen Begründungen, die auf einen grossen Teil der Bevölkerung gar nicht zutreffen, für*
43 *die Reduktion der Erwerbsarbeitszeit kämpfen?*

1 *Kein Wort über Arbeitsbedingungen, wie die seit langem laufende Flexibilisierung, der*
2 *Verdichtung der Arbeitsprozesse, die strukturellen Veränderungen in der Arbeitswelt sowie*
3 *die mit enormem Tempo voranschreitende Digitalisierung in der Wissensarbeit und*
4 *Produktion. Die Auswirkungen der Digitalisierung treffen ein breites Spektrum von*
5 *Arbeitnehmenden, von den Frauen und Männern in der Finanzwelt bis zu den*
6 *Kassiererinnen. Diese Veränderungen haben weitgehende wirtschaftliche und soziale*
7 *Folgen. Aus Sicht der Sozialdemokratie muss die Erwerbsarbeitszeit reduziert werden (es*
8 *könnte auch auf 35 Stunden sein), um künftig die vorhandene Arbeit auf mehr Personen zu*
9 *verteilen und nicht in erster Linie, um die Selbstverwirklichung voranzutreiben.*

10
11 *Noch eine Bemerkungen zum Recht auf sinnvolle und befriedigende Erwerbsarbeit. Kann*
12 *das für jede Frau oder jeden Mann erkämpft werden? Woran messen die*
13 *Sozialdemokratinnen den Sinn und die Befriedigung bei der Arbeit? Eine Reinigungskraft*
14 *oder eine Mitarbeiterin in der Produktionskontrolle hat kaum Wahlmöglichkeiten bei der*
15 *Arbeitsgestaltung. Ihre Arbeit erlebt sie befriedigender, wenn die Rahmenbedingungen des*
16 *Arbeitsplatzes stimmen. Dazu zählen insbesondere der Respekt und die Anerkennung ihrer*
17 *Tätigkeit innerhalb des Unternehmens, eine Arbeitszeitgestaltung je nach Lebenssituation,*
18 *die Besoldung, die Fortbildung und die Sicherheit des Arbeitsplatzes. Ob sie oder er die*
19 *Arbeit sinnvoll findet, können wir auch qualifizierten Arbeitnehmenden nicht abnehmen.*

20
21 *Die individualistischen Begründungen im Manifest zur Forderung „Herabsetzung der*
22 *Erwerbsarbeitszeit“ stehen im krassen Widerspruch zu unserem Anspruch, „konsequent*
23 *intersektional“ zu politisieren. Mit der Beschränkung auf die persönliche Weiterentwicklung*
24 *schliessen wir einen grossen Teil der Frauen und Männer aus, die eine Herabsetzung der*
25 *Erwerbsarbeitszeit aus wirtschaftlichen Gründen, nämlich der Arbeitsplatzhaltung*
26 *anstreben. Im Manifest wird von einem Verständnis von intersektionellem Feminismus*
27 *ausgegangen. Nämlich von verschiedenen und teilweise sich überschneidenden*
28 *Diskriminierungen (Sexismus, Klassismus, Rassismus, Homo- und Trans*feindlichkeit,*
29 *Behinderung), die zu unterschiedliche Ansprüchen führen.*

30
31 **Proposition du Comité directeur** : acceptation moyennant quelques modifications
32 Le motif doit être modifié comme suit :
33 Le travail rémunéré ne permet de loin pas, à lui seul, de jouir d'une bonne qualité de vie.
34 Beaucoup d'autres choses y contribuent. Tous les individus, tous les membres d'une société
35 ont le besoin et le droit de nouer et de vivre des relations familiales et des relations d'amitié,
36 de se développer et de se réaliser. Ou encore de participer à la vie de leur environnement
37 immédiat et plus lointain en s'investissant. Dans l'autre sens, chaque être humain devrait
38 aussi avoir le droit d'exercer une activité rémunérée épanouissante et gratifiante. Pour que
39 cela soit possible, il faut une répartition équitable du travail rémunéré et du revenu qui lui est
40 lié. Chaque personne adulte devrait avoir la possibilité d'accéder, par du travail rémunéré, à
41 l'indépendance économique et de pouvoir participer à tous les aspects de la vie en société.
42 Sur cette question, les femmes* sont dans notre société considérablement désavantagées
43 et il n'y a pas de signes d'amélioration depuis longtemps. Pour surmonter cette
44 discrimination, une politique des petits pas et des corrections sporadiques des injustices ne
45 suffit pas. Il faut au contraire opérer un changement radical du travail et de l'activité
46 professionnelle rémunérée dans notre société. Le plus court chemin vers une plus juste
47 répartition de l'activité lucrative et du travail de reproduction est la répartition de ces deux

1 tâches sur le plus grand nombre de têtes possible et l'étape la plus importante sur cette voie
2 est la réduction drastique – à une semaine de 25 heures – du temps de travail rémunéré
3 nécessaire pour donner droit à un salaire complet. Cela permettra enfin à chacun des deux
4 sexes de s'intégrer quasi intégralement dans le marché du travail. Il suffit de comparer :
5 alors qu'avec l'actuelle semaine de 42 heures (ou avec une semaine de travail normale dont
6 le nombre d'heures standard est un peu plus bas), un couple qui a des enfants n'a pas
7 d'autre solution que de faire exécuter le travail de reproduction et le travail de care par l'un-e
8 des deux partenaires, de chercher des options d'activité professionnelle à temps partiel (qui
9 sont trop souvent insatisfaisantes), ou encore de déléguer la plus grande partie du travail de
10 reproduction et du travail de care à des tiers, une semaine de travail normale de 25 heures
11 permet tant aux femmes* qu'aux hommes* d'effectuer, en sus de leur activité
12 professionnelle, une partie significative du travail de reproduction et du travail de care. Cela
13 supprime une cause importante du statut inégal de la femme* sur le marché du travail et, du
14 même coup, une cause importante de l'inégalité salariale. Du point de vue de l'économie
15 publique, la possibilité d'une participation quasi complète des deux sexes au marché du
16 travail ne diminue pas le volume de travail disponible, mais le maintient au même niveau
17 qu'aujourd'hui.

19 Sous l'angle historique, l'exigence d'une réduction du temps de travail sans réduction de
20 salaire est pour les travailleuses* d'une grande importance. Qui décide combien de temps et
21 dans quel but nous travaillons ? Et qu'est-ce qui est considéré comme du travail ? Est-ce le
22 marché qui le définit ou nous, les acteurs humains de celui-ci ? Une diminution du temps de
23 travail sans réduction des salaires change sensiblement les conditions de vie matérielles
24 des personnes. C'est la base nécessaire pour que l'on puisse imaginer et envisager de
25 façon véritablement collective des changements de plus grande portée, par exemple une
26 organisation plus fortement communautaire-coopérative plutôt que privée-compétitive. En
27 1889, la 2^e Internationale a ainsi proclamé le 1^{er} Mai jour de lutte du mouvement des
28 travailleurs* en mémoire des conflits ouvriers de Chicago de 1886 pour la journée de
29 8 heures. Aujourd'hui, nous en sommes toujours à la journée (d'un peu plus) de 8 heures,
30 bien que la productivité ait augmenté considérablement et bien que la flexibilisation depuis
31 longtemps croissante, la densification des processus de travail, les changements structurels
32 survenus dans le monde du travail ainsi que la numérisation qui avance à pas de géant
33 exposent les personnes actives à une pression toujours plus forte dans le travail intellectuel
34 et la production. Les progrès de la numérisation ont des conséquences sur un large spectre
35 de travailleurs. Si l'on ne prend pas de mesures politiquement pertinentes pour répartir le
36 travail sur un plus grand nombre d'épaules dans la société, nous courrons bientôt le risque
37 de voir les développements économiques et sociaux induits par la numérisation entraîner un
38 sérieux danger pour la cohésion sociale, car un nombre toujours plus élevé de personnes
39 seront menacées de déclin et de stigmatisation.

41 Parallèlement au mouvement des ouvrières*, c'est aussi le mouvement féministe qui n'a
42 cessé d'exiger une forte réduction du travail rémunéré. Notamment parce que ces
43 féministes* voulaient ou veulent obtenir que le travail de reproduction soit lui aussi reconnu
44 comme du travail nécessaire socialement. Après la non-élection de Christiane Brunner, en
45 1993, un groupe de travail des Femmes socialistes suisses baptisé « Redistribution du
46 travail » est lui aussi parti du principe que le « droit à la participation au travail rémunéré »,

1 alors inscrit depuis peu dans la Constitution, doit signifier qu'il faut redistribuer d'une façon
2 totalement nouvelle le travail rémunéré et le travail non rémunéré. Dans sa proposition, ce
3 groupe de travail estime qu'une répartition équitable du travail rémunéré et du travail non
4 rémunéré nécessiterait une semaine de 25 heures, soit une journée d'activité
5 professionnelle de 5 heures pour tous.²² Nous sommes bien loin d'un tel nombre d'heures :
6 depuis les années 1960, la productivité en Suisse a doublé. En revanche, le temps de travail
7 est allé jusqu'à augmenter. En l'occurrence, une réduction du temps de travail ne diminuerait
8 pas le volume de travail disponible sur le marché du travail : elle le maintiendrait au même
9 niveau. Ainsi, 6.46 milliards d'heures de travail ont été effectuées en Suisse en 2006.
10 Réparti entre les 4.6 millions de personnes âgées de 20 à 65 ans en Suisse, cela fait
11 1404 heures annuelles, à savoir 29 heures hebdomadaires pour 48 semaines de travail.
12 Depuis 2006, la productivité a encore une fois augmenté : pour 25 heures de travail
13 rémunéré par semaine et par tête, le volume de travail reste le même[2]²³. Pourquoi en va-t-
14 il ainsi ? Parce qu'une telle répartition des différents travaux nécessaires socialement
15 entraîne une participation quasi complète des deux sexes au marché du travail et remédie
16 ainsi à l'absence, souvent déplorée, des femmes* suisses bien formées sur le marché du
17 travail. En plus de cet argument économique pertinent, une semaine de 25 heures d'activité
18 professionnelle procure aussi à toutes les personnes assez de temps et l'occasion de
19 participer, à côté du travail rémunéré, aux autres tâches socialement nécessaires, en
20 particulier le travail de care.

21 **Motif** : L'auteure de la requête demande que l'on reformule la ligne générale du motif de
22 cette exigence et que l'on mette l'accent sur le fait qu'une réduction du temps de travail
23 rémunéré est opportune en raison de la pression sociale que les changements structurels
24 génèrent sur le marché du travail, au lieu de mettre en relief le fait que nous demandons une
25 répartition sociale du travail permettant à tous les individus d'exercer une activité rémunérée
26 gratifiante, de nouer et de vivre des relations familiales et des relations d'amitié, et ainsi de
27 se développer et de se réaliser, ou encore de participer à la vie de leur environnement
28 immédiat et plus lointain en s'investissant.

29
30 Le Comité directeur souhaiterait reprendre et intégrer cette suggestion, pour autant que le
31 motif de cette demande soit complété et modifié comme proposé plus haut. En revanche,
32 nous ne sommes pas d'accord avec un remplacement intégral du motif en suivant
33 l'argumentation de la requête. Et cela pour trois raisons. Premièrement, il est clair que le fait
34 de vouloir transformer la société de telle façon qu'une vie décente soit possible pour toutes
35 et tous est également un vœu fondamentalement socialiste. Deuxièmement, l'idée
36 (maîtresse) de vouloir conserver les bons jobs en Suisse ne va pas sans poser certains
37 problèmes si l'on a une conception internationaliste du socialisme. Troisièmement, nous ne
38 souhaiterions pas abandonner les thématiques de l'individu et de son désir
39 d'épanouissement au camp bourgeois et libéral.

40
41 Le travail rémunéré ne permet de loin pas, à lui seul, de jouir d'une bonne qualité de vie.
42 Beaucoup d'autres choses y contribuent. Tous les individus, tous les membres d'une société

²² Groupe de travail « Redistribution du travail » (1995) : extrait du rapport intermédiaire de mai 1994. Olympe. Feministische Arbeitshefte zur Politik. Heft 2. Janvier 1995, p. 75 - 80.

²³ Werner Vontobel (2008): 25 Stunden sind genug. (25 heures suffisent) Zeitpunkt (95), p. 27.

1 ont le besoin et le droit de nouer et de vivre des relations familiales et des relations d'amitié,
2 de se développer et de se réaliser. Ou encore de participer à la vie de leur environnement
3 immédiat et plus lointain en s'investissant. Dans l'autre sens, chaque être humain devrait
4 aussi avoir le droit d'exercer une activité rémunérée épanouissante et gratifiante. Pour que
5 cela soit possible, il faut une répartition équitable du travail rémunéré et du revenu qui lui est
6 lié. Chaque personne adulte devrait avoir la possibilité d'accéder, par du travail rémunéré, à
7 l'indépendance économique et de pouvoir participer à tous les aspects de la vie en société.
8 Sur cette question, les femmes* sont dans notre société considérablement désavantagées
9 et il n'y a pas de signes d'amélioration depuis longtemps. Pour surmonter cette
10 discrimination, une politique des petits pas et des corrections sporadiques des injustices ne
11 suffit pas. Il faut au contraire opérer un changement radical du travail et de l'activité
12 professionnelle rémunérée dans notre société. Le plus court chemin vers une plus juste
13 répartition de l'activité lucrative et du travail de reproduction est la répartition de ces deux
14 tâches sur le plus grand nombre de têtes possible et l'étape la plus importante sur cette voie
15 est la réduction drastique – à une semaine de 25 heures – du temps de travail rémunéré
16 nécessaire pour donner droit à un salaire complet. Cela n'entraînera pas seulement une
17 participation quasi complète des deux sexes au marché du travail (il reste sur le marché du
18 travail le même volume de travail disponible) : cela donnera aussi à tout le monde assez de
19 temps et l'occasion de participer aux autres tâches nécessaires du point de vue social, en
20 particulier aussi au travail de care.

21 **R-16; Ursula Nakamura: nouvelle formulation/pas de chiffre précis**

22
23 **Requête** : Nouvelle formulation : réduction **modérée** du travail rémunéré à ~~25 heures~~ pour
24 les hommes* et les femmes*

25
26 *Motif* : la demande d'un travail rémunéré réduit à 25 heures pour les hommes* et les
27 femmes* peut être une vision d'avenir à long terme, mais elle irait totalement à contre-
28 courant dans le contexte politico-économique actuel. (En effet, l'objectif actuel prioritaire, en
29 Suisse, est de lutter pour le maintien de places de travail excluant toute forme
30 d'exploitation.) Car cela constituerait à proprement parler une incitation, pour les
31 employeurs, à délocaliser leurs jobs encore davantage à l'étranger, réputé « bon marché ».

32
33 **Proposition du Comité directeur**: voir proposition relative à la R- (Wylér) – qui va dans le
34 même sens

35
36
37 **R-17; Rebekka Wylér (SP Erstfeld): adaptation du nombre d'heures**

38
39 **Requête** : réduction du travail rémunéré à 35 heures (au lieu de 25 heures, comme
40 demandé dans le papier de position).

41
42 *Motif* : la réduction à 25 heures n'est à l'heure actuelle pas réaliste. Au lieu que nous
43 entrons dans une réelle discussion à ce sujet, ce qui est possible – et ensuite, espérons-le,
44 puissions aussi obtenir quelque chose –, de telles exigences nous disqualifieraient sous
45 prétexte que nous sommes des utopistes*. Une diminution à 35 heures représenterait, vu les
46 circonstances actuelles, déjà un grand progrès. Malheureusement, le débat sur la diminution

1 *du temps de travail n'est, depuis longtemps déjà, plus mené à large échelle. Voilà une*
2 *raison de plus pour que nous le relançons avec une proposition plus ou moins réaliste.*
3

4 **Proposition du Comité directeur** : Les deux auteur-e-s de la requête formulent une
5 exigence atténuée quant à la réduction du temps de travail rémunéré : Rebekka Wyler
6 voudrait exiger la « semaine de 35 heures », Ursula Nakamura une « réduction modérée du
7 travail rémunéré ». Le Comité directeur s'est entretenu de ces requêtes en détail et au prix
8 de quelques controverses, et il est arrivé à la conclusion qu'il ne voulait pas émettre de
9 recommandation de rejet ou d'acceptation à propos de ces deux requêtes. Nous souhaitons
10 que cette discussion soit menée lors de l'Assemblée générale par les membres et que l'on
11 puisse ensuite prendre une décision pour le maintien du texte d'origine ou pour l'acceptation
12 de l'une des deux présentes requêtes. Nous renvoyons toutefois à notre proposition
13 d'acceptation de la requête 1) de Margrit Blaser (Femmes socialistes Saint-Gall) moyennant
14 quelques modifications (concernant la même exigence).

15
16 Le fait de demander une semaine de 25 heures d'activité professionnelle doit sa place dans
17 le présent papier de position à la raison spécifiquement féminine* suivante : si le temps
18 d'activité professionnelle pour les hommes* et les femmes* est réduit à 25 heures, il est en
19 principe possible – tant pour les hommes* que pour les femmes* – de mener à bien une
20 partie substantielle du travail de reproduction parallèlement à un job à 100%. Se voit ainsi
21 supprimée l'une des raisons de la discrimination actuelle des femmes* dans l'organisation
22 de la carrière (vie professionnelle). Notamment, le « risque » que la femme* prend –
23 préalablement – de s'absenter ou de disparaître unilatéralement du marché du travail du fait
24 de la maternité est significativement réduit. Est par là aussi supprimée l'une des causes de
25 l'inégalité salariale actuelle. Ces modifications, qui transforment la société dans le sens
26 d'une égalité accrue, ne s'accompagnent pas automatiquement d'une diminution moins
27 significative du temps de travail rémunéré (à plus ou moins 35 heures). Elles ont avant tout
28 pour conséquences – tout aussi souhaitables – une meilleure qualité de vie pour tou-te-s les
29 hommes* et les femmes* actifs/actives ainsi que la meilleure répartition du travail rémunéré
30 disponible.

31
32 Quant à la question de la proportionnalité de cette demande, on peut l'aborder sous
33 différents angles. D'une part : l'objection des auteures de la requête, selon laquelle une
34 semaine de 25 heures est difficile à obtenir dans les rapports de majorité politiques actuels.
35 D'autre part : le calcul d'économie publique de Werner Vontobel mentionné dans le texte,
36 qui montre qu'une semaine de 25 heures ne diminuerait presque pas le volume de travail
37 disponible sur le marché du travail.

38
39 Quant à la question tactique de savoir avec quelle formulation de cette demande il est
40 possible d'obtenir le plus de bénéfices pour les femmes* en Suisse, disons que cela dépend
41 également du choix de la tactique et de la stratégie.

42
43 Pour toutes ces raisons, nous sommes de l'avis que cette discussion doit être menée par les
44 membres et que la décision doit être prise lors de l'Assemblée générale.

1 **A-18**; Tamara Funicello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
2 BS), Nina Hüsser (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
3 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
4 (SP Frauen* St. Gallen): **Ergänzung**

5
6 **Antrag:** ...*Reduktion der Erwerbsarbeit auf 25 Stunden pro Woche bei gleichbleibendem*
7 *Lohn für Männer* und Frauen* alle.*
8

9 *Begründung: Alle Menschen sollten 25 Stunden pro Woche arbeiten dürfen, wenn sie das*
10 *wollen, nicht nur Frauen* und Männer*.*

11 **Empfehlung der Geschäftsleitung:** modifizierte Annahme:
12 25 Stunden als neue Normalarbeitswoche bei gleichbleibendem Lohnniveau für Männer*
13 und Frauen*
14

15 **Begründung:** Eine offene Formulierung "...für alle" ist zu unbestimmt. Kinderarbeit wollen
16 wir nicht!

17
18
19 Sous l'angle historique, l'exigence d'une réduction du temps de travail sans réduction de
20 salaire est pour les travailleuses* d'une grande importance. Qui décide combien de temps et
21 dans quel but nous travaillons ? Et qu'est-ce qui est considéré comme du travail ? Est-ce le
22 marché qui le définit ou nous, les acteurs humains de celui-ci ? Une diminution du temps de
23 travail sans réduction des salaires change sensiblement les conditions de vie matérielles
24 des personnes. C'est la base pour que l'on puisse imaginer et envisager de façon
25 véritablement collective des changements de plus grande portée, par exemple une
26 organisation plus fortement communautaire-coopérative plutôt que privée-compétitive.
27 En 1889, la 2^e Internationale a ainsi proclamé le 1^{er} Mai jour de lutte du mouvement des
28 travailleurs* en mémoire des conflits ouvriers de Chicago de 1886 pour la journée de
29 8 heures. Parallèlement au mouvement des ouvrières*, c'est toutefois aussi le mouvement
30 féministe qui n'a cessé d'exiger une forte réduction du travail rémunéré. Notamment parce
31 que ces féministes* voulaient ou veulent obtenir que le travail de reproduction soit lui aussi
32 reconnu comme du travail nécessaire socialement. Après la non-élection de Christiane
33 Brunner, en 1993, un groupe de travail des Femmes socialistes suisses baptisé
34 « Redistribution du travail » est lui aussi parti du principe que le « droit à la participation au
35 travail rémunéré », alors inscrit depuis peu dans la Constitution, doit signifier qu'il faut
36 redistribuer d'une façon totalement nouvelle le travail rémunéré et le travail non rémunéré.
37 Dans sa proposition, ce groupe de travail estime qu'une répartition équitable du travail
38 rémunéré et du travail non rémunéré nécessiterait une semaine de 25 heures, soit une
39 journée d'activité professionnelle de 5 heures pour tous.²⁴ Nous sommes bien loin d'un tel
40 nombre d'heures : depuis les années 1960, la productivité en Suisse a doublé. En revanche,
41 le temps de travail est allé jusqu'à augmenter. En l'occurrence, une réduction du temps de
42 travail ne diminuerait pas le volume de travail disponible sur le marché du travail : elle le
43 maintiendrait au même niveau. Ainsi, 6.46 milliards d'heures de travail ont été effectuées en
44 Suisse en 2006. Réparti entre les 4.6 millions de personnes âgées de 20 à 65 ans en
45 Suisse, cela fait 1404 heures annuelles, à savoir 29 heures hebdomadaires pour

²⁴ Olympe (1995)

1 48 semaines de travail. Depuis 2006, la productivité a encore une fois augmenté : pour
2 25 heures de travail rémunéré par semaine et par tête, le volume de travail reste le même.²⁵
3 Pourquoi ces chiffres ? Parce qu'une telle répartition des différents travaux nécessaires
4 socialement entraîne une participation quasi complète des deux sexes au marché du travail
5 et remédie ainsi à l'absence, souvent déplorée, des femmes* suisses bien formées sur le
6 marché du travail. En plus de cet argument économique pertinent, une semaine de
7 25 heures d'activité professionnelle procure aussi à toutes les personnes assez de temps et
8 l'occasion de participer, à côté du travail rémunéré, aux autres tâches socialement
9 nécessaires, en particulier le travail de care.

10
11
12 - *Paiement du travail de soins*

13 L'on ne doit toutefois pas se contenter d'aspirer au changement radical. Les femmes sont
14 aujourd'hui et au quotidien discriminées et ont, maintenant déjà, mérité de connaître une
15 amélioration durable de leurs conditions de vie. Un premier pas dans cette direction peut
16 consister à les payer pour le travail de care, jusqu'à présent totalement non rémunéré et
17 donc pas non plus reconnu dans notre société. Un exemple de la façon dont cela peut se
18 passer est la reconnaissance de ce que l'on appelle les « bonifications pour tâches
19 éducatives » lors du calcul des rentes AVS, qui est actuellement beaucoup trop petite et qui
20 vient trop tard. De plus, il est nécessaire de rétribuer équitablement le travail de care payé.
21 Les employeurs doivent de toute urgence augmenter les salaires, améliorer les conditions
22 de travail et engager suffisamment de personnel. L'État doit empêcher que des professions
23 entières ne soient soumises à un dogme néolibéral qui soit applicable seulement au
24 détriment de la main-d'œuvre. Conjointement avec les employées*, les syndicats doivent
25 enfin procéder à des tentatives sérieuses d'apporter des améliorations. L'État doit procéder
26 aux investissements tournés vers l'avenir nécessaires pour aménager des places de travail
27 de haute valeur qualitative qui sont indispensables à la société.

28
29 - *Investissements de l'État dans la prise en charge des enfants et l'assistance aux proches*

30 La prise en charge extrafamiliale des enfants est comparativement plus coûteuse en Suisse
31 que dans les autres pays européens. Elle représente ainsi une lourde charge pour le revenu
32 des familles. Dans le même temps, à cause de la trop faible participation de l'État, les
33 salaires des employés des crèches et des garderies sont bas. De plus, un très grand volume
34 de travail est effectué par les stagiaires* et les conditions de travail des employé-e-s sont
35 soumises à une pression croissante. La prise en charge des enfants et l'apport de soins à
36 des personnes malades ou/et dépendantes d'autrui ne sont toutefois pas une affaire privée,
37 mais un devoir de la société. Ils devraient en fait, au même titre que l'école, être considérés
38 comme un devoir public – du moins les tarifs devraient-ils être massivement baissés. On a
39 également besoin de mesures visant à alléger la prise en charge de proches et à décharger
40 les proches aidants. Cela pourrait se faire sous la forme de bonifications pour tâches
41 d'assistance et de congés pour motifs d'assistance.

42 Des investissements ciblés dans le secteur des soins ne font pas qu'aider à aplanir les
43 injustices liées au sexe dans la sphère privée : ils favorisent en outre l'intégration
44 professionnelle des femmes et sont une mesure politico-économique menant au but
45 recherché. Une étude de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) datée de 2016
46 montre que les investissements dans le secteur des soins constituent un instrument efficace

²⁵ Werner Vontobel (2008): 25 Stunden sind genug. (25 heures suffisent) Zeitpunkt (95), p. 27.

1 pour créer des places de travail. Des investissements à hauteur de 2% du PIB dans 7 pays
2 ont à eux seuls créé plus de 21 millions de places de travail. ²⁶Des investissements dans le
3 secteur des soins sont en outre la réponse correcte aux défis démographiques à venir d'une
4 société vieillissante ayant un besoin accru en soins.

5
6 - **Instaurer l'égalité salariale**

7 Il faut instaurer l'égalité salariale. L'État doit créer les conditions nécessaires pour que les
8 différences salariales inexplicables disparaissent. Une transparence des salaires est donc
9 incontournable. Par ailleurs, nous invitons l'État à contrôler la transparence des salaires
10 dans les entreprises.

11 **R-19 und R-20;** Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP
12 Frauen* BS), Nina Hüsler (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati
13 (SP Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea
14 Scheck (SP Frauen* St. Gallen): **Präzisierung**

15
16 **Antrag A-19:** - *Lohngleichheit herstellen jetzt!*

17
18 *Begründung: Wir finden die Neuformulierung griffiger, weil es aufzeigt, dass die*
19 *Lohngleichheit auf dem Papier eigentlich schon beschlossen wurde, und jetzt auch endlich*
20 *faktisch durchgesetzt werden soll.*

21
22 **Antrag A-20:** *Die Lohngleichheit muss endlich umgesetzt hergestellt werden. Es müssen*
23 *vom Staat Voraussetzungen dafür geschaffen werden, dass unerklärbare Lohnunterschiede*
24 *verschwinden. Daher ist eine Lohntransparenz unumgänglich. Ausserdem fordern wir den*
25 *Staat auf, Unternehmen auf Lohntransparenzgleichheit zu kontrollieren und entsprechende*
26 *Sanktionen umzusetzen.*

27
28 *Begründung: Weil die gesetzliche Lohngleichheit seit Jahren schon in der Verfassung steht,*
29 *faktisch aber nicht existiert, halten wir es für berechtigt, Sanktionen gegen Verstösse dieses*
30 *Verfassungsartikels zu verhängen. In unseren Augen genügen alleinige Kontrollen nicht.*
31

32 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

33
34
35 - *Un congé parental suffisant et identique pour tous !*

36 Une assurance en cas de congé parental doit dépasser les 14 semaines de congé de
37 maternité et ne doit pas porter atteinte à celui-ci. Les parents doivent disposer de
38 24 semaines supplémentaires au minimum, qu'ils peuvent se répartir entre les deux. De
39 plus, les deux parents ont, après le congé parental, un droit à continuer de travailler au
40 poste qu'ils occupaient avant l'accouchement selon un pourcentage plus bas. Nous
41 demandons par ailleurs une protection renforcée contre les licenciements pour les parents
42 qui après la naissance de leur enfant retournent à leur place de travail.

43

²⁶ <http://www.ituc-csi.org/investir-dans-l-economie-des-soins-16982>.
Consultation le 10.07.2017

1 **R-21**; Tamara Funicello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
2 BS), Nina Hüsler (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
3 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
4 (SP Frauen* St. Gallen): **modification**

5
6 **Requête** : Les parents devraient disposer de 24 50 semaines supplémentaires au minimum,
7 qu'ils se répartissent en majeure partie entre les deux ~~können~~.

8
9 *Motif* : Des pays comme la Suède offrent 480 jours de congé parental. Par conséquent, de
10 notre point de vue, l'exigence minimale doit se situer au même niveau (donc à 50 semaines
11 supplémentaires), et non être inférieure. Par ailleurs, l'expérience montre que le père
12 retourne au travail après une courte période et que la mère a plutôt tendance à rester à la
13 maison. Pour éviter cela, le temps doit être partagé.

14 **Proposition du Comité directeur** : acceptation moyennant quelques modifications
15 Les parents devraient disposer de 50 semaines supplémentaires au minimum. **Chacun des**
16 **deux conjoints prend la moitié.**

17 **Motif** : Sans ce postulat, c'est la femme* qui restera plus longtemps à la maison dans la
18 plupart des cas. Mais si l'on veut que la (les frais de) garde soient répartie (soient répartis)
19 uniformément, on a besoin de ce postulat clair dès le début.

20
21
22 - *Renforcement de l'AVS : triplement des rentes de vieillesse pour les femmes**

23 Pour lutter contre la pauvreté des seniors touchant les femmes*, il est nécessaire de tripler
24 les rentes de vieillesse pour les femmes* qui sont à l'AVS. L'AVS est la seule source de
25 revenus de plus d'un tiers de toutes les femmes pouvant prétendre à une rente. La direction
26 donnée par les bonifications pour tâches éducatives devrait être élargie et la reconnaissance
27 du travail socialement nécessaire dans l'éducation et la prise en charge devrait entraîner
28 des améliorations réelles et sensibles des rentes de vieillesse.

29 **R-22**; Ursula Nakamura : **formulation générale/équité (réparatrice)**

30
31 **Requête**: Nouvelle formulation : augmentation substantielle des rentes AVS pour les
32 femmes*

33
34 *Motif*: cette exigence est trop peu différenciée, car les femmes qui gagnent bien leur vie
35 reçoivent désormais, avec cette base de calcul et pour une rente individuelle maximale,
36 3 x CHF 2'350.– = CHF 7'050.–. En revanche, la femme qui perçoit la rente minimale de
37 CHF 1'170 reçoit seulement 3 x CHF 1'170.– = CHF 3'510.–. Malheureusement, l'équité
38 (réparatrice) voulue est ici totalement « absente ».

39
40 **Proposition du Comité directeur** : acceptation moyennant quelques modifications, avec
41 nouvelle formulation :

42 - Renforcement de l'AVS : augmentation substantielle des rentes de vieillesse pour les
43 femmes* jusqu'à ce qu'elles couvrent le minimum vital :

44 Pour lutter contre la pauvreté des seniors touchant les femmes*, il est nécessaire de relever
45 de façon substantielle les rentes de vieillesse pour les femmes* qui sont à l'AVS. L'AVS est
46 la seule source de revenus de plus d'un tiers de toutes les femmes pouvant prétendre à une

1 rente. Voilà pourquoi l'AVS devrait garantir le minimum vital. La direction donnée par les
2 bonifications pour tâches éducatives.....

3
4 **Motif:** Un triplement généralisé de toutes les rente pour les femmes* ne mène dans les faits
5 pas à l'équité voulue. Pour le Comité directeur, il importe toutefois que le minimum vital soit
6 garanti par l'AVS. Avec la nouvelle formulation, cette exigence est dûment mise en mots.

7
8 **R-23; Rebekka Wyler (SP Erstfeld): suppression**

9
10 Requête: Suppression de la demande de triplement des rentes de vieillesse des femmes.

11
12 *Motif : Indépendamment du fait que nous devrions d'abord attendre les résultats de la*
13 *votation du 24 septembre, cette demande n'est pas réaliste et n'est pas non plus une bonne*
14 *solution au problème de la pauvreté des femmes après le départ à la retraite. Depuis*
15 *toujours, la viabilité de l'AVS repose sur le principe suivant : chacun verse quelque chose et*
16 *quelque chose est versé à chacun. Cela rend aussi possible, dans le cadre de l'AVS, une*
17 *redistribution très appréciable du haut vers le bas (exceptionnellement !). Une telle demande*
18 *met cela en péril.*

19
20 **Proposition du Comité directeur:** rejet en faveur de l'acceptation de la requête Nakamura
21 moyennant quelques modifications

22
23
24 **R-24; Margrit Blaser (SP Frauen* Kanton St. Gallen): Ersetzung der Forderung**

25
26 Requête : *Supprimer cette requête et la remplacer par la demande suivante : « Lutte contre*
27 *le risque de pauvreté des femmes ». La demande doit être reformulée.*

28
29 *Motif : La demande de triplement des rentes de vieillesse résonne comme une demande*
30 *quelque peu spontanée et « provocatrice ». Aucun concept ne semble sous-tendre ni*
31 *motiver un triplement des rentes. On pourrait tout aussi bien demander le quintuplement des*
32 *rentes de vieillesse. L'augmentation des rentes de vieillesse est valable pour toutes les*
33 *femmes, qu'elles soient riches ou pauvres.*

34 *Le risque de pauvreté ne concerne pas uniquement les femmes retraitées. Les risques de*
35 *pauvreté des familles monoparentales et des femmes sans formation sont bien connus et*
36 *démonstrables. Voilà pourquoi nous demandons la lutte contre le risque de pauvreté des*
37 *femmes.*

38
39 **Proposition du Comité directeur:** rejet, acceptation de la requête Nakamura moyennant
40 quelques modifications

41
42
43 - *Égalité de traitement juridique indépendamment du statut civil*

44 La logique patriarcale d'une analyse de la vie sociale et économique axée sur les ménages
45 de familles traditionnelles se reflète aussi dans l'imposition et le calcul des rentes. La
46 représentation de la femme comme étant un appendice économique de l'homme fait que les
47 revenus des femmes sont additionnés au « revenu des familles ». Cela accroît la

1 dépendance économique des femmes dans les relations de couple et mène à de
2 nombreuses injustices en tout genre. Chaque adulte, homme ou femme, devrait à l'avenir
3 être traité de façon égale indépendamment de son statut civil et de son sexe. Les Femmes*
4 socialistes suisses soutiennent par conséquent la demande qui concerne l'imposition
5 individuelle. Elle est pour le moment la méthode la plus simple de taxer les personnes selon
6 leur capacité contributive. Elle est en outre indépendante du statut civil et est égale pour
7 toutes les personnes. L'actuelle déduction pour les couples à double revenu professionnel
8 est l'expression d'un système patriarcal et sert à tenir les femmes à l'écart du travail
9 rémunéré. Par ailleurs, les actuelles déductions pour enfants doivent être remplacées par
10 des bonifications pour enfant à charge, parce que ce sont avant tout les revenus élevés qui
11 sont récompensés par le système actuel.

12

13 - *Renforcement de l'économie féministe*

14 Dans la science économique, l'économie féministe doit être encouragée. À ce jour, les effets
15 de notre système économique sur les femmes* ne sont analysés que par un petit nombre de
16 combattant-e-s* solitaires. Les réformes économiques sont imaginées, mises en œuvre et
17 évaluées par les hommes. Cela fait fi des connaissances portant sur 50% de la population
18 et, justement, des conséquences sur cette partie de la population. Si nous voulons un
19 système économique qui soit équitable pour toutes et tous, toutes les personnes participant
20 au système économique dans notre société doivent se faire entendre et façonner celle-ci
21 dans une mesure égale et égalitaire. C'est le seul moyen d'identifier et de contrer à un stade
22 précoce les répartitions inégales du pouvoir qui sont ancrées dans le système qui a prévalu
23 jusqu'à présent et qui mènent aux injustices massives citées ici.

24

25 **A-25:** Tamara Funicello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
26 BS), Nina Hüsler (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
27 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
28 (SP Frauen* St. Gallen): **exigence supplémentaire**

29

30 **Requête:**

31 - Renforcement de la présence des femmes* dans la vie politique

32 En politique, les femmes* sont encore et toujours largement sous-représentées et les
33 parlements sont dominés par des hommes d'un certain âge. Nous demandons pour les
34 différents organes et les différentes instances, par exemple le Conseil fédéral, l'instauration
35 d'un quota de femmes* de 50% ou correspondant à une valeur qui soit le plus près possible
36 de 50%. Il faut par ailleurs que l'ensemble des partis, et donc aussi l'État, reconnaissent la
37 valeur des femmes* dans la société. Ils doivent les sensibiliser et les motiver comme il se
38 doit pour la politique.

39

40 **Proposition du Comité directeur:** acceptation moyennant quelques modifications :

41 - Renforcement de la présence des femmes* dans la vie politique

42 En politique, les femmes* sont encore et toujours largement sous-représentées et les
43 parlements sont dominés par des hommes d'un certain âge. Nous demandons l'ancrage
44 dans la loi d'un quota de femmes* d'au moins 40% au Parlement, au Conseil fédéral, dans
45 l'administration fédérale et au Tribunal fédéral. Par ailleurs, il faut que toutes les personnes
46 impliquées en politique reconnaissent la valeur des femmes* dans la société et qu'elles les
47 sensibilisent et motivent comme il se doit pour la politique.

1
2
3
4
5
6
7
8

Motif : Cela correspond à la demande de l'initiative sur les quotas, soutenue par le PS. Elle appelle de ses vœux l'instauration de quotas non seulement au Conseil fédéral, mais aussi au Parlement, dans l'administration fédérale et au Tribunal fédéral. Le pouvoir politique ne s'exerce pas seulement au Conseil fédéral, et le problème du manque de représentation ne concerne pas que le Conseil fédéral.
On pourrait même envisager de ne pas limiter cette demande au seul niveau fédéral.

1 Le sexisme dans la société actuelle : oppression 2 manifeste et oppression cachée

3 **R-26 ; Ursula Nakamura : renvoi et remaniement du chapitre**

4
5 **Requête** : renvoi de tout le chapitre consacré au sexisme. L'ensemble du chapitre doit être
6 retravaillé en profondeur.

7
8 **Motif** : le chapitre contient de nombreux passages dont le contenu est incohérent. De plus, il
9 faudrait améliorer la structure de l'ensemble du chapitre.

10
11 **Proposition du Comité directeur** : rejet

12
13 **Motif** : le chapitre consacré au sexisme constitue une partie importante du présent papier de
14 position, lequel sera présenté en octobre lors de l'Assemblée des délégué-e-s du PSS pour
15 approbation. D'ici à l'Assemblée des délégué-e-s du PSS, les Femmes* socialistes suisses
16 n'auront plus la possibilité d'avoir des discussions sur un chapitre remanié ni de l'approuver.
17 De plus, cette requête n'explique pas clairement ce qui devrait être retravaillé ni en quoi
18 résident les incohérences, inexactitudes ou imprécisions.

19
20
21 Lorsque nous rencontrons un être humain, la plupart d'entre nous croient immédiatement
22 savoir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Nous vivons dans une société fondée sur un
23 « système des sexes » dans lequel, après sa naissance, un nouveau-né se voit
24 immédiatement attribuer un sexe (garçon ou fille), généralement sur la base des organes
25 sexuels primaires. La recherche sur le genre appelle cela le « sexe ». Cette classification
26 détermine ensuite la socialisation correspondante tout au long de la vie d'une personne
27 conformément aux attentes associées à chacun des sexes. Ce sexe social est aussi appelé
28 genre. Notre façon de nous comporter en société varie donc seulement en fonction du sexe
29 et non en fonction du genre d'une personne. Notre société se fonde si rigidement sur cette
30 distinction entre homme et femme que nous la retrouvons partout dans notre vie quotidienne
31 et sommes, en tant que personnes, jaugés et jugés en fonction de celle-ci. Le sexisme est
32 donc omniprésent et, malgré cela, souvent « indétectable », notamment dans la vie
33 quotidienne – tant pour les personnes concernées que pour les auteurs d'actes sexistes (au
34 sens large).

35 Le sexisme est une forme de domination

36 Le sexisme est un moyen d'oppression qui est étroitement lié aux rapports de force et
37 repose sur une différenciation des sexes. Depuis le 19^e siècle et le passage à la société
38 industrielle et capitaliste, le sexisme n'est plus seulement un effet secondaire, mais (comme
39 cela a été vu au chapitre sur l'économie) une composante profitable au système. Ainsi, les
40 différences liées au sexe, depuis le salaire jusqu'au travail de reproduction, en passant par
41 le choix de la profession, sont très rentables : les femmes* constituent une main-d'œuvre
42 bon marché, travaillent souvent à temps partiel et sont ainsi employables de façon flexible.
43 Elles effectuent la plus grande partie du travail de care non rémunéré et maintiennent ainsi

1 l'aptitude au placement et la capacité de travailler de la population. Et elles colmatent les
2 brèches partout où l'État et le service public sont défailants.

3 Vouloir répondre à la question de savoir si c'est l'intérêt à ce que le sexisme existe (pour
4 l'économie) ou si c'est le sexisme lui-même qui était là en premier revient à essayer de
5 répondre à la question de l'œuf et de la poule. Le fait est que tous deux interagissent
6 aujourd'hui : les femmes* sont perçues comme émotionnelles, sensibles et ne pouvant pas
7 effectuer le travail requérant de la force. Les caractéristiques associées aux hommes* sont
8 la force, la « dureté » et la rationalité. Les professions typiquement féminines*, comme les
9 activités de soins, sont donc perçues comme « naturelles », car proches des supposées
10 inclinations féminines*. Cela sert aussi de base pour justifier une rémunération plus basse et
11 un certain mépris sous-tendu par la (pseudo-)logique suivante : « Les femmes* ne font de
12 toute façon rien d'autre que ce dont elles sont capables par nature... et cela gratuitement et
13 par amour ». Cela laisse transparaître une appréciation particulière des représentations des
14 rôles (associés à tel ou tel sexe) : la masculinité est rentable et la féminité est belle et
15 sympathique, mais au bout du compte inutile. À son tour, cela influence la perception des
16 sexes comme étant fondamentalement différents. Cette différenciation et cette appréciation
17 sont ensuite reproduites dans tous les domaines.

18 Le même comportement reçoit une évaluation différente selon qu'il est le fait d'une femme*
19 ou d'un homme*. Si une femme* occupant un poste de cadre se montre déterminée, on la
20 juge inaccessible ou trop masculine. A contrario, si un homme* se comporte ainsi, il est
21 considéré comme un bon leader. Et une femme* occupant le même poste qui se montre
22 plus communicative et attache plus d'importance à un bon environnement de travail est
23 rapidement perçue comme quelqu'un qui aime prendre des décisions et est trop faible pour
24 ce poste. En tant que femme*, on peut donc rarement faire ou tomber (tout) juste. Les
25 contraintes morales et la pression exercées par la société – spécialement sur les femmes*,
26 mais aussi sur d'autres catégories de gens qui se dérobent au rôle qui leur a été assigné –
27 pour que chacune et chacun se conforme à une norme sont gigantesques.

28 Cette norme est parfois créée par l'intermédiaire de la langue et par la façon dont on parle
29 de sexe. Car l'instrument que nous utilisons quotidiennement pour percevoir et comprendre
30 le monde influence la façon dont nous pouvons l'appréhender et modèle ainsi nos structures
31 de pensée dès notre plus jeune âge. Dans l'espace linguistique allemand et roman (langues
32 romanes), nous sommes à cet égard toute notre vie confrontés à une langue non soucieuse
33 de l'égalité des sexes ; car la forme englobant les deux sexes est dans notre langue toujours
34 la forme masculine, plus précisément le masculin générique. Il s'ensuit que les femmes*
35 sont dans notre langue très directement invisibles, non désignées et exclues
36 linguistiquement. À cet égard, il est scientifiquement prouvé qu'une langue dans laquelle les
37 femmes* sont seulement « implicitement incluses » dans le cadre du masculin générique est
38 une langue dans laquelle les femmes* ne sont, tout à fait concrètement, pas « sous-
39 entendues »²⁷ – la langue soucieuse de l'égalité des sexes n'est toutefois encore et toujours
40 que peu répandue. De larges spectres de la société rechignent à adapter leur langue et leur
41 pensée, car toutes deux sont un moyen de domination servant à maintenir le statu quo
42 sexiste et archaïque.

43 Ce statu quo n'influence toutefois pas seulement notre rôle social et nos structures de
44 pensée. Il devient pour les groupes marginalisés comme les femmes* réellement dangereux
45 et a souvent des conséquences fatales. Car la représentation sociale de la masculinité*

²⁷ <http://www.stuttgarter-zeitung.de/inhalt.gleichberechtigung-in-der-sprache-nur-wer-von-frauen-spricht-meint-sie-aussi.39a3ca8e-d760-4eac-a9ad-c50ca1e64966.html>

1 comme force dominante et de la féminité* comme faiblesse docile ne s'arrête pas au seuil
2 de la vie privée. Elle débouche plutôt sur une répartition inégale du pouvoir qui est souvent
3 économique et sociale et dont il n'est pas rare qu'elle s'extériorise par de la violence.
4 Qu'il s'agisse de formes de violence domestique, verbale, sexuelle ou d'autres formes de
5 violence, les faits sont têtus : presque chaque femme*²⁸ est confrontée à cette violence au
6 cours de sa vie. Et, pourtant, ce thème est tabou. Les personnes concernées font
7 l'expérience d'une stigmatisation, d'un scepticisme extrême ou de victim blaming. Autrement
8 dit, on leur reproche d'être elles-mêmes coupables si elles sont confrontées à de la violence.
9 Ou bien on leur dit qu'elles auraient provoqué cette violence elles-mêmes par leur
10 comportement. Dans de nombreux cas, on n'accorde du crédit à ces scénarios que s'ils
11 rentrent dans un schéma simplifié tout blanc - tout noir. Par exemple lorsque l'auteur est un
12 étranger issu de la migration, auquel cas il ne reste ensuite bien sûr plus de place pour les
13 expériences et les souhaits réels de la personne concernée. Pour les hommes* qui ont été
14 victimes de violence, il n'y a pas de place non plus dans cette logique; ils atterrissent dans le
15 sous-reportage et le chiffre noir (criminalité cachée/invisible).
16 Mais la violence manifeste n'est toutefois que la forme extrême de la violence. Une main au
17 derrière, un commentaire salace, un sifflement, le harcèlement, un mouvement involontaire :
18 les dépassements des limites à l'égard des femmes* font partie du quotidien le plus banal.
19 Dans la conscience, notamment celle des femmes*, résonnent toujours des cas où de tels
20 dépassements des limites ont débouché sur de la violence. On accepte alors la situation
21 désagréable et préfère ne rien dire. Car les menaces sont implicites, et elles sont utilisées
22 activement pour « remettre les femmes* à leur place » et les mépriser en tant que sujets.
23 Toute opposition ou contradiction peut être dangereuse.

24 Pleinement intersectionnel-le-s

25 Une idéologie qui reproduit l'oppression, l'exploitation et le mépris de la féminité* suppose
26 une différence entre les sexes, une différence intrinsèque, insurmontable. À savoir que si les
27 sexes étaient « équivalents » ou dans la « continuité » l'un de l'autre, une séparation sexiste
28 ne serait plus possible.
29 Cette binarité nous est « inculquée » partout dans la société: depuis le jouet pour enfant
30 jusqu'à notre passeport, en passant par les toilettes – tout doit pouvoir être divisé en
31 homme* et femme*. Les personnes qui ne correspondent pas au sexe qui leur a été attribué
32 ni aux stéréotypes (en termes de rôle) qui lui sont liés doivent craindre l'ostracisation sociale
33 et, souvent, de la violence. Cela concerne avant tout la communauté LGBTQIA ²⁹:
34 l'homosexualité en soi est déjà un écart par rapport aux attentes sociales dominantes
35 relatives aux relations intersexuelles. Pour leur part, les personnes trans*³⁰ rompent

²⁸ Les femmes sont aujourd'hui 3.1 fois plus souvent victimes de violence dans les relations de couple que les hommes* (Office fédéral de la statistique (2012) : violence domestique enregistrée par la police. Une vue d'ensemble. Berne : OFS), et les femmes* courent le double de risques d'être tuées dans un contexte de violence domestique (Office fédéral de la statistique, Isabel Zoder, Gabriela Maurer. 2006. Homicides. Violence domestique - Affaires enregistrées par la police 2000-2004. Neuchâtel). 39.4% des femmes, autrement dit deux femmes* sur cinq, sont au moins une fois dans leur vie adulte victimes de violence corporelle ou sexuelle (Killias Martin, Simonin Mathieu et.al. 2004. Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey. Lausanne).

²⁹ Lesbiennes, gays/homosexuels, bisexuels, personnes trans*, queers, intersexuels et asexuels

³⁰ Trans* est un terme générique utilisé pour de nombreuses autodésignations par les personnes chez qui l'identité sexuelle subjective ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance. Le pendant de cette catégorie se nomme « Cis ».

1 ouvertement avec la logique des deux sexes. Ce faisant, elles amènent la question de la
2 construction des catégories « homme » et « femme » sur le tapis politique.
3 Nous saluons cela, car une binarité sexuelle ne correspond à la réalité ni au niveau social ni
4 au niveau biologique. Socioculturellement, il est clair depuis longtemps que le genre n'est
5 pas un fait établi par les lois divines, mais un mélange de culture et de vie identitaire
6 subjective qui se développe en nous et qui, de ce fait, ne se laisse pas enfermer dans des
7 catégories. Mais la classification binaire est réductrice aussi d'un point de vue biologique.
8 Ainsi, une part considérable de la population mondiale est porteuse de combinaisons de
9 différentes caractéristiques sexuelles biologiques, parfois sans en avoir conscience³¹, et les
10 différences biologiques à l'intérieur d'un groupe sexuel sont même souvent plus
11 significatives que celles qui différencient les groupes.³²
12 Pour représenter un féminisme qui englobe vraiment toutes les femmes*, nous ne devons
13 donc plus seulement nous pencher sur le traitement différent réservé à la femme Cis et à
14 l'homme Cis. Notre objectif doit être de lutter pour l'égalité de tous les sexes et, ce faisant,
15 de déconstruire clairement la binarité, afin de rendre possible la multiplicité des sexes et des
16 identités sexuelles. Chaque personne devrait avoir la liberté de se définir dans/par chaque
17 sexe, dans/par plusieurs sexes ou encore dans/par aucun sexe. Pour nous, cela signifie par
18 conséquent que nous incluons aussi les femmes trans* dans notre féminisme et que nous
19 souhaiterions les inviter à rejoindre les Femmes* socialistes suisses. Car elles sont non
20 seulement, comme nous, opprimées en tant que femmes*, mais elles sont de plus victimes
21 de trans*phobie, et donc d'une discrimination multiple.
22 Et il en va de même pour beaucoup de personnes. Elles subissent plusieurs formes
23 d'oppression générées par le patriarcat. Cela ne concerne de loin pas seulement les
24 questions de l'orientation sexuelle et du sexe, mais aussi les problèmes que rencontrent les
25 personnes issues de la migration, les personnes atteintes de maladies psychiques, les
26 personnes qui ne correspondent pas aux idéaux de beauté, les personnes souffrant d'un
27 handicap, etc. Car même si la société prétend aujourd'hui être diverse et ouverte, les
28 mécanismes d'oppression les plus divers empêchent les individus de mener une vie fondée
29 sur l'égalité et la liberté.
30 Cela fait de notre féminisme un féminisme intersectionnel : nous constatons que les êtres
31 humains sont à tout moment concernés par des expériences sociales diverses. Sexisme,
32 « classisme » (discrimination sociale), racisme, **homophobie et trans*phobie** n'agissent pas
33 indépendamment les uns des autres, mais forment ensemble un système oppressif dans
34 lequel nous endossons tous un rôle.

35 **R-27**; Tamara Funicello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
36 BS), Nina Hüsler (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
37 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
38 (SP Frauen* St. Gallen): **ajout d'une précision**

39

40 **Requête** : ..., racisme, ~~homophobie et trans*phobie~~ queerphobie n'agissent pas ...

41

³¹ Fausto-Sterling, Anne (2000) : The Five Sexes: Revisited. In: The Sciences, July/August. New York: New York Academy of Sciences, p. 18-23, cité d'après Mikkola, Mari (2016): Feminist Perspectives on Sex and Gender. In: Stanford Encyclopedia of Philosophy. <http://plato.stanford.edu/entries/feminism-gender/> [zit. 05.06.17]

³² Lorber, Judith (2011): Believing is Seeing: Biology as Ideology. In: Kimmel, Michael/Aronson, Amy/Kaler, Amy: The Gendered Society Reader. Toronto, ON: Oxford University Press. p. 568-581.

1 *Motif : D'une part, on peut faire entrer l'homophobie et la trans*phobie dans la catégorie*
2 *« queerphobie ». D'autre part, les personnes bisexuelles et pansexuelles, etc., disparaissent*
3 *de la liste, bien que ces personnes soient elles aussi discriminées. Le concept de*
4 *« queerphobie » englobe beaucoup plus de personnes et convient donc selon nous*
5 *beaucoup mieux pour la formulation.*
6

7 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

8
9
10 En tant que féministes intersectionnelles, nous comprenons que les expériences de
11 l'oppression des femmes* présentent elles aussi des différences, par exemple en fonction
12 des moyens économiques, de la **couleur de peau** ou de la sexualité. Ce constat rend notre
13 combat plus complexe, mais aussi plus fort. Il fait de notre mouvement celui des personnes
14 qui luttent pour la libération de toutes les formes de vie, qui souffrent sous le patriarcat et se
15 voient imposer des limites.

16 **R-28** ; Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
17 BS), Nina Hüscher (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
18 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
19 (SP Frauen* St. Gallen): **ajout d'une précision**

20
21 **Requête** : *des moyens économiques, de la ~~couleur de peau~~ couleur de la peau et du*
22 *passport ou de la sexualité.*

23
24 *Motif : non seulement la couleur de la peau, mais aussi la couleur du passeport peut être le*
25 *ressort d'une forme de discrimination (voir politique de l'UDC).*
26

27 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

28 29 Pour une sexualité librement choisie

30 Les structures de domination sexistes et les systèmes oppressifs normalisent (au sens de
31 « standardiser ») donc toute notre vie. Cela déploie ses effets jusque dans les sphères les
32 plus intimes de notre vie privée : on fixe des normes déterminant l'apparence que doivent
33 avoir les femmes*, avec qui elles doivent avoir des relations et ce qui doit se passer dans le
34 cadre de ces relations.

35 **R-29**; Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
36 BS), Nina Hüscher (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
37 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
38 (SP Frauen* St. Gallen): **complément**

39
40 **Requête**: *déterminant l'apparence que doivent avoir les femmes*, la façon dont elles*
41 *doivent se comporter, avec qui elles doivent avoir des relations et ...*

42
43 *Motif: de très nombreuses formes de comportement sont justement considérées comme*
44 *« masculines* » ou « féminines* » lorsque les femmes* ne se comportent pas comme elles*
45 *le « devraient ». La société exerce une pression extrême sur elles.*

1
2 **Proposition du Comité directeur: acceptation**
3
4

5 Le centre et le point d'évaluation apparemment objectif est ici toujours le désir (au sens
6 large) masculin. Depuis les Lumières et jusqu'aux médias explicitement érotiques, comme
7 les films pornographiques, en passant par la culture pop, on nous « inculque » un système
8 dans lequel les hommes Cis sont les chasseurs et les femmes* sont le butin. Il règne ici une
9 dualité : d'une part, on attend des femmes* une résistance empreinte de timidité à l'égard de
10 leur propre sexualité (sans quoi elles sont des « femmes faciles ») ; d'autre part, elles
11 doivent être un objet sexuellement accessible pour l'orgasme masculin (sans quoi elles sont
12 prudes ou l'on doit les conquérir). Mais, surtout, la relation à deux (relation de couple),
13 monogame, hétérosexuelle, doit figurer tout en haut de la liste de leurs priorités. Car ce n'est
14 qu'ainsi que la femme peut être reconduite dans le travail de reproduction non rémunéré, qui
15 est si important pour le capitalisme.

16 L'écart par rapport à ces normes est, comme si souvent, puni de sanctions sociales ou de
17 violence. Les femmes* qui vivent librement leur sexualité sont souvent confrontées à
18 l'avertissement selon lequel elles pourraient ainsi se rendre plus facilement victimes de
19 violence sexuelle. Les femmes* qui se dérobent au désir (au sens large) masculin (par
20 exemple les lesbiennes ou les femmes asexuelles) ne sont pas prises au sérieux ou se
21 voient menacées d'une « correction ». Le manque de respect des limites féminines*, qui
22 commence dans la vie quotidienne, continue ici et s'exprime très fréquemment dans la
23 violence sexuelle. Ici, c'est bien clair : la violence sexuelle n'arrive jamais par la faute des
24 victimes. Elle est une conséquence d'une répartition sociale inégale du pouvoir et d'une
25 incapacité collective de respecter l'autonomie féminine.

26 **R-30**; Tamara Funicello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
27 BS), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP
28 Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich): **Ergänzung**

29
30 **Rechête** : ou se voient menacées d'une « correction ». Par ailleurs, les femmes* qui ont des
31 relations sexuelles avec des femmes* se voient dénier le droit d'avoir leur propre sexualité et
32 se font dire que leur sexualité ne peut exister sans un homme*.
33

34 *Motif* : C'est notamment pour les femmes* qui ont des relations sexuelles avec des femmes*
35 que la discrimination continue, comme si elles n'étaient tout simplement pas prises au
36 sérieux. On leur dénie le droit d'avoir leur propre sexualité, arguant qu'elles ne peuvent la
37 vivre qu'avec des hommes*. On dénie souvent à la femme* le droit d'avoir sa propre
38 sexualité, car elle est considérée comme l'objet de désir de la sexualité masculine.
39

40 **Proposition du Comité directeur: rejet**
41

42 **Motif**: cette affirmation a des résonances désuètes, généralisantes et elle reste en suspens,
43 car elle ne fait par la suite l'objet d'aucune précision ni explication. Les lesbiennes luttent par
44 ailleurs pour une sexualité librement choisie et une reconnaissance sociale de l'amour
45 lesbien. Le fait de mettre ici au premier plan le regard masculin sur la sexualité lesbienne de
46 cette façon relègue dans l'ombre les nombreux combats féministes menés en faveur d'une
47 sexualité féminine multiple.

1 Les stéréotypes et les attributions des rôles sont aussi perceptibles dans le contexte de la
2 procréation. Encore et toujours, on voit des discriminations juridiques, mais aussi des
3 discriminations sociales quant à la question de savoir qui a le droit d'avoir des enfants et qui
4 n'en a pas le droit. Les personnes qui ne correspondent pas à la norme sociale sont
5 invariablement confrontées à l'idée qu'elles doivent avoir moins d'enfants. Les homosexuels,
6 les lesbiennes, les personnes trans*, mais aussi les personnes plus faibles socialement,
7 sont regardés d'un œil critique et le bien de l'enfant est mis en doute. Qui voudrait des
8 enfants devrait en avoir les moyens financiers et vivre de la façon la plus « normale »
9 possible.

10 **R-31**; Tamara Funicello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
11 BS), Nina Hüsler (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
12 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
13 (SP Frauen* St. Gallen): **complément**

14
15 **Requête**: de la façon la plus « normale » possible. Une femme* n'a pas non plus le droit de
16 ne pas avoir d'enfants. Ainsi, les femmes* qui ne veulent pas d'enfants sont taxées
17 d'égoïsme. Également, les stérilisations sont quasi impossibles pour les femmes* sans
18 enfants.

19
20 *Motif*: les règles sociales exercent une pression non seulement sur les personnes qui
21 veulent avoir des enfants, mais aussi sur celles qui ne veulent pas avoir d'enfants. Les
22 femmes* qui expriment le souhait de ne pas avoir d'enfants doivent se justifier mille fois pour
23 cela et leur souhait leur vaut de ne pas être prises au sérieux.

24
25 **Proposition du Comité directeur** : acceptation partielle (suppression de la dernière partie
26 de la phrase)

27 Une femme* n'a pas non plus le droit de ne pas avoir d'enfants. Ainsi, les femmes* qui ne
28 veulent pas d'enfants sont taxées d'égoïsme. ~~Également, les stérilisations sont quasi~~
29 ~~impossibles pour les femmes* sans enfants.~~

30 **Motif** : le Comité directeur n'est pas de l'avis que les stérilisations sont souhaitables pour les
31 femmes* – avec ou sans enfant-s – sous une forme ou sous une autre, car elles ne sont
32 possibles qu'aux prix de lourdes interventions dans/sur le corps.

33
34
35 La contraception est malgré tout principalement une affaire de femmes : les contraceptifs
36 hormonaux sont utilisés presque exclusivement par les femmes*. Ils sont encore et toujours
37 associés à un risque élevé, sur lequel les gens sont souvent mal informés. Le fait que l'on
38 mène très peu de recherches dans le domaine de la santé sexuelle et du travail de
39 reproduction des femmes*, alors que les contraceptifs hormonaux pour les hommes
40 n'existent toujours pas, n'est pas un hasard. Globalement, la politique de reproduction est
41 trop peu centrée sur les besoins des femmes*, mais elle gravite au lieu de cela autour de la
42 question de savoir ce que n'importe quels politiciens masculins souhaiteraient imposer
43 comme obligations aux femmes. Que cette tendance augmente, on le voit aussi à la montée
44 en puissance des cercles évangéliques et à leur ingérence dans les questions de
45 reproduction, ainsi qu'aux attaques politiques contre le droit à l'avortement, comme
46 l'initiative sur l'avortement de février 2014.

1 Notre féminisme est un combat de libération

2 Le « féminisme » correspond selon nous au combat contre le sexisme et les chaînes qu'il
3 impose aux êtres humains. Cela est valable tant aux niveaux économique et social qu'au
4 niveau personnel.

5 Exigences :

- 6 • **No means No** : la violence sexuelle doit faire l'objet de discussions au sein de la
7 société. Il est crucial que ce thème soit abordé à l'école. Car toute personne doit
8 pouvoir supporter d'essayer un « Non ». Les actes commis sans consentement sont
9 toujours imputables à leur auteur et ne peuvent être légitimés ni par le comportement
10 ni par l'habillement de la victime.

11 **R-32**; Tamara Funicello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
12 BS), Nina Hüsler (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
13 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
14 (SP Frauen* St. Gallen): **Ergänzung**

15
16 **Antrag**: *No means No, but only Yes means Yes*:

17
18 *Begründung*: Das Problem bei «No means No», ohne das «only Yes means Yes» ist, dass
19 auch dann noch kein Konsens besteht. Ein Konsens besteht nur, wenn zwei Personen
20 ausdrücklich verbal oder nonverbal Zustimmung signalisieren.

21
22 **Empfehlung der Geschäftsleitung**: modifizierte Annahme

23
24 **Begründung**: Die GL findet die Ergänzung im «Claim» wenig sinnvoll und unständig.
25 Einverstanden ist jedoch, dass sexuelle Handlungen immer im Konsens erfolgen müssen. Sie
26 schlägt daher folgende Textanpassung vor:

27 Sexualisierte Gewalt muss Thema werden in der Gesellschaft. Zentral ist, dass dieses
28 Thema in der Schule angesprochen wird. Denn ein Nein muss akzeptiert werden, **sexuelle**
29 **Handlungen müssen immer im Konsens erfolgen**. Handlungen welche nicht im Konsens
30 passieren sind immer Schuld des Täters und können nicht mit dem Verhalten oder der
31 Kleidung des Opfers legitimiert werden.

- 32
33
34 • **Langue** : avec le langage courant, les femmes* sont trop peu représentées et ne sont
35 trop souvent pas mentionnées, mais « incluses ou concernées implicitement ». Nous
36 avons besoin d'une linguistique féministe forte et d'impulsions linguistiques sensibles
37 aux genres dans les écoles, de façon à rendre notre langue plus féministe et à attirer
38 l'attention sur le rapport de la langue avec les stéréotypisations.
- 39 • **Suppression du mariage institutionnalisé** : le mariage est une construction démodée
40 que nous rejetons à long terme sous sa forme institutionnalisée. Les progrès
41 immédiats doivent toutefois consister à faire en sorte que le mariage soit ouvert à
42 tous les couples de tous les sexes et de toutes les constellations, et que les couples
43 non mariés et les couples mariés soient eux aussi placés sur un pied de stricte
44 égalité. Il ne doit plus y avoir de discrimination en ce qui concerne l'adoption, les

1 impôts, la médecine de reproduction, l'assurance sociale et les partenariats
2 binationaux.

3 **R-33** : Natascha Wey (SP Frauen*) :

4
5 **Rechête:** *Biffer la suppression du mariage institutionnalis . Remplacer par : mariage pour*
6 *toutes et tous*

7
8 *Motif : cette demande va au-del  de la position du PS – la suppression du mariage n'est en*
9 *outr  pas n cessaire s'il est ouvert   tout le monde.*

10
11 **Proposition du Comit  directeur:** acceptation moyennant quelques modifications.

12 Mariage pour toutes et tous :

13 Nous demandons que le mariage soit ouvert   tous les couples de tous les sexes et de
14 toutes les constellations. Il ne doit plus y avoir de discrimination en ce qui concerne
15 l'adoption, les impôts, la m decine de reproduction, l'assurance sociale et les partenariats
16 binationaux. Par ailleurs, nous demandons l'introduction des Pacs (pacte civil de solidarit ),
17 une forme  largie du partenariat enregistr , ouverte   tous les couples de tous les sexes et
18 de toutes les constellations. Les Pacs rendent possible une plus grande s curit  juridique.
19 Ils peuvent toutefois  tre dissous plus facilement qu'un mariage traditionnel.

- 20
21
- 22 • De l'espace pour la sexualit  alternative : il faut promouvoir toujours plus une
23 repr sentation de la sexualit  qui ne correspond pas   la repr sentation
24 h t rosexuelle classique. L' cole doit donner des informations et des explications sur
25 les (a-)sexualit s transversales et les identit s de genre transversales; les sexualit s
26 non h t rosexuelles ont par ailleurs besoin de visibilit  dans les m dias. Dans
27 l'industrie pornographique, on a besoin de r gllements pour se doter d'une production
28  quitable et d'un nouvel objectif pour l' quilibre de toutes les sexualit s et de toutes
29 les identit s de genre.
 - 30 • Une identit  sexuelle plus libre : nous sommes fondamentalement contre la
31 sp cification du sexe dans tous les documents relevant du droit public, car celle-ci
32 d bouche immanquablement sur des discriminations. De m me, il faut cr er la
33 possibilit  de changer officiellement son propre nom rapidement, sans frais de
34 dossiers, sans « devoir faire valoir des int r ts l gitimes » objectifs ni devoir produire
35 un « certificat de discrimination » et sans prise de position moralisatrice des parents.
36 Dans les statistiques  tatiques sur les diff rences qui se fondent sur les sexes et le
37 sexisme (violence   motivation sexiste, in galit  salariale, etc.), l'identit  sexuelle
38 doit  tre demand e aux personnes concern es elles-m mes.
 - 39 • Fin de la discrimination des personnes non h t rosexuelles : une norme
40 antidiscriminatoire pour les personnes queer et une punition s v re en cas de
41 reniement, de d valorisation et de discrimination de personnes en raison de leur
42 orientation (a)sexuelle ou de leur identit  sexuelle.
 - 43 • Un stop   la discrimination et au rabaissement de la femme*: la publicit , en
44 particulier, ne doit plus v hiculer des repr sentations des r les sexistes ou la
45 sexualisation des femmes*. Mais   l' cole aussi, le sexisme doit devenir une
46 th matique importante et les femmes*  tre trait es comme des figures et des
47 mod les historiques dans l'enseignement.

- 1 ● Protection et points d'accueil, femmes*/individus qui sont victimes de violence en
2 raison de leur sexualité : la Confédération doit encourager et financer des
3 campagnes de prévention du suicide et de la dépression chez les
4 personnes LGBT*QIA. Elle doit également créer des points d'accueil pour les
5 préoccupations des personnes LGBT*QIA. Les personnes intersexuelle doivent dès
6 leur naissance être protégées et ne doivent être soumises à aucune « opération
7 d'adaptation » non volontaire pour voir leur faculté de jugement être reconnue.
- 8 ● Contre la stigmatisation de l'avortement : en Suisse, l'avortement est légal et cela est
9 juste. Contre la stigmatisation, nous demandons une sensibilisation et une
10 information supplémentaires. En matière de conseil, on doit parler en termes neutres
11 (valeurs) de l'avortement. La décision d'avorter ou non doit être prise par la femme*.
- 12 ● Socialisation des enfants sans stéréotypes sexuels : nous soutenons une formation
13 qui ne se fonde pas sur les stéréotypes sexuels. Par ailleurs, dans l'éducation
14 sexuelle, l'homosexualité, la bisexualité, l'intersexualité et l'asexualité ainsi que les
15 trans*identités doivent être thématiques en tant que réalités sociales.
- 16 ● Davantage d'espaces réservés aux femmes* dans la société : Nous demandons la
17 création d'espaces animés par et pour les femmes*. Par exemple des unités
18 médicales ambulatoires réservées aux femmes*, des archives centrées sur les
19 femmes, etc.
- 20

21 **R-34;** Tamara Funciello (SP Frauen* Bern), Jessica Brandenburger (Vorstand SP Frauen*
22 BS), Nina Hüsler (SP Frauen* Zürich), Ewa Bender (SP Graubünden), Milusch Pati (SP
23 Frauen* Zürich), Lorena Stocker (SP Luzern), Manu Seitz (SP Stadt Zürich), Andrea Scheck
24 (SP Frauen* St. Gallen): **nouveau exigence**

25
26 **Requête : nouveau point**

27 Lutte contre la violence (à connotation) sexuelle sur le lieu de travail : en matière de violence
28 sexuelle sur le lieu de travail (notamment), il ne reste pour les personnes concernées pas
29 d'autre solution que de subir cette situation ou de témoigner. Ce problème s'aiguise lorsque
30 l'auteur-e* des actes répréhensibles est un-e supérieur-e hiérarchique. Nous exigeons donc
31 la création de commissions indépendantes, afin que les personnes concernées par la
32 violence sexuelle sur leur lieu de travail n'aient pas à choisir entre leur intégrité sexuelle et le
33 chômage.

34
35 *Motif : lorsqu'une personne, sur son lieu de travail, attire l'attention sur des actes de violence*
36 *sexuelle, elle court souvent le risque de se faire licencier s'il n'y a pas de très nombreuses*
37 *preuves pour étayer et corroborer ses dires. Si la personne incriminée n'est pas licenciée,*
38 *cela signifie que la victime devra continuer de collaborer avec la personne qui a commis les*
39 *actes répréhensibles*

40
41 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

42
43

1 Femmes, État et droits fondamentaux

2 Exclusion historique – les femmes comme citoyennes

3 Pendant longtemps, en Suisse, les rapports entre la femme et l'État n'étaient pas dignes de ce
4 nom : dans notre pays, les femmes ont été l'appendice juridique de leur mari jusqu'en 1971. Il a
5 fallu attendre l'introduction du droit de vote pour les femmes, en 1971, pour que les femmes
6 deviennent des citoyennes. Les discriminations juridiques dans le cadre du mariage et dans le
7 droit pénal se sont prolongées jusque dans les années 1990. Bien que des traités
8 internationaux, par exemple la Convention des droits de l'homme de l'ONU à partir de 1948,
9 signaient l'avènement d'un droit légal universellement valable, le PS a été l'unique parti à
10 soutenir l'introduction du droit de vote pour les femmes dans le cadre de la votation sur le droit
11 de vote en 1959.

12 **R-35; Ursula Nakamura: complément**

13
14 **Requête** : dans notre pays, les femmes* ont été l'appendice juridique **et politique** de leur mari*
15 jusqu'en 1971*.

16
17 **Proposition du Comité directeur** : acceptation moyennant quelques modifications:
18 dans notre pays, jusqu'en 1971, les femmes* n'ont politiquement pas eu leur mot à dire et les
19 femmes* mariées ont été l'appendice juridique de leur mari.

20
21 **Motif** : l'acceptation moyennant quelques modifications du complément tient compte du fait que
22 les femmes* célibataires, en 1971, n'étaient bien sûr pas un appendice du point de vue juridique
23 Elles n'avaient toutefois pas non plus le droit de participer à la vie politique.

25 Participation et influence politiques

26 En obtenant le droit de vote, les femmes sont certes devenues des citoyennes bénéficiant des
27 mêmes droits que leurs homologues masculins. Elles n'ont toutefois pu exercer une influence
28 politique que de façon hésitante. Elles ont été largement sous-représentées dans les parlements
29 et les Conseils pendant longtemps. Ce n'est qu'avec « l'effet Brunner », dans les années 1990,
30 que la représentation des femmes a nettement augmenté en politique. Depuis lors, les femmes
31 exercent dans la politique et par leur action politique certes une plus grande influence sur l'État,
32 l'économie et la société, mais elles sont aujourd'hui, comparativement aux hommes, encore et
33 toujours sous-représentées. Bien que les femmes représentent en Suisse 52% des personnes
34 ayant le droit de vote, la part des femmes dans les instances politiques est inférieure à un tiers.
35 Ce sont notamment les femmes victimes de discriminations multiples, des migrantes ou des
36 Suissesses issues de la migration qui peinent à faire entendre leurs préoccupations politiques,
37 voire à s'en faire elles-mêmes les porte-parole – que ce soit parce qu'elles n'ont pas le droit de
38 vote ou parce qu'elles ont des chances plus faibles d'être élues et que l'accès à des chances
39 d'être élues et d'exercer une influence leur reste bloqué en raison de la discrimination
40 structurelle.

1 Monopole étatique et droits fondamentaux

2 L'État de droit démocratique jouit d'un monopole de la violence. Celui-ci comprend le droit et le
3 devoir de faire prévaloir le droit constitutionnel et l'ordre constitutionnel – si nécessaire par le
4 recours à la violence physique contre les personnes ou les choses. Dans le cadre de l'ordre
5 national associé à l'État-nation, il incombe (par conséquent) à l'État de sécuriser les frontières et
6 de faire respecter les lois, par exemple la loi sur les étrangers. Cette pratique se heurte souvent
7 aux droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale et, aussi, aux conventions relevant
8 des droits de l'homme et des femmes – des conventions qui sont également ratifiées et donc
9 applicables. Trop souvent, on oublie que les droits fondamentaux et les droits de l'homme
10 internationaux ont la priorité et que la loi devrait être adaptée à ceux-ci.

11
12 En effet : bien que l'État de droit, en raison de la législation en vigueur, ne garantisse aujourd'hui
13 pas à toutes les personnes vivant en Suisse la possibilité de participer à la vie civique, cela ne
14 l'exonère pas de l'obligation de garantir à toutes les personnes vivant en Suisse leurs droits
15 fondamentaux – indépendamment du statut de séjour ou de la nationalité. Ce sont notamment
16 les migrantes qui sont dans certaines situations particulièrement concernées par les violations
17 des droits fondamentaux. Une migrante active dans le travail de care qui travaille dans un
18 ménage privé 24 heures sur 24 sur appel pour un salaire misérable se voit porter atteinte tant à
19 son droit à une rémunération équitable qu'à son droit à la liberté personnelle ou à son droit à la
20 vie familiale. En parfaite conformité avec la mission générale de l'État, qui consiste à faire
21 respecter le droit en vigueur, les conditions-cadres devraient par conséquent impérativement
22 être aménagées de telle façon que toutes les femmes puissent se défendre contre les violations
23 des droits fondamentaux et aient accès à l'aide et au conseil. Les conventions internationales
24 ratifiées, comme la convention d'Istanbul (contre les violences faites aux femmes et la violence
25 domestique) et la Convention de l'ONU sur les droits des femmes CEDEF (Comité pour
26 l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes), doivent en Suisse aussi être mises en
27 œuvre dans les faits.

28 Politique de paix féministe

29
30 La non-violence est une attitude fondamentale : elle rejette la violence, n'en fait pas usage et
31 travaille activement à la résolution pacifique des conflits.

32
33 Les violences et la guerre constituent un aspect essentiel de l'histoire de l'Humanité depuis
34 environ 7000 ans. De manière générale, on a assisté et on assiste encore à la lutte de groupes
35 et d'individus pour l'ascension dans la hiérarchie des privilégiés et à l'exclusion politique, sociale
36 et culturelle des non-privilégiés. Les efforts d'émancipation qui ont abouti à la Déclaration des
37 droits de l'homme servent à garantir l'intégrité individuelle, l'égalité formelle et l'égalité de
38 traitement de tous les êtres humains devant la loi. La garantie des droits de l'homme est un
39 prérequis, mais pas une voie à sens unique vers la non-violence. La violence peut tout aussi
40 bien être due à des raisons d'ordre structurel. Elle peut donc être (re)produite par les structures
41 sociales, politiques ou économiques. L'observance inconditionnelle des droits de l'homme est
42 une première étape vers la mise en œuvre d'une politique de paix féministe.

43
44 L'engagement pacifique en faveur d'une société qui, au niveau étatique comme au niveau
45 personnel, règle les conflits sans violence est de ce fait soutenu par des groupes représentant

1 les non-privilegiés : le long de l'éternel axe de discrimination sexe – race – classe, ce sont des
2 femmes, des non-Blancs et des pauvres. En matière de discriminations fondées sur la race et la
3 classe, les femmes appartiennent une nouvelle fois, là aussi, à une catégorie spécialement
4 marginalisée. Une vision de la société pacifique et féministe implique aussi l'absence de
5 violence sexospécifique et de discrimination sexospécifique.

6
7 Pour les femmes, dans le contexte d'une politique de paix féministe, le but n'est donc pas
8 seulement d'enquêter sur les causes politiques, sociales, économiques et idéologiques des
9 guerres (statuts de la WILPF Schweiz), mais aussi de mettre un nom sur les hiérarchies
10 implicites fondamentales et de les dissoudre. Les femmes ne sont pas plus pacifiques que les
11 hommes (de même pour les non-Blancs ou les pauvres) « par nature ». Précisément, les
12 femmes européennes blanches tirent aussi profit de la discrimination raciale et peut-être aussi
13 de la discrimination de classe. La solidarité entre et avec les personnes non autorisées à
14 participer à la vie civique est possible selon des combinaisons multiples. Mais les femmes
15 engagées, du fait des recherches féministes et des engagements féministes, ont une certaine
16 connaissance de l'histoire de leur propre discrimination politique, sociale et culturelle séculaire.
17 Cela leur donne l'énergie, le feu et la persévérance qu'il faut pour nommer aussi les conditions
18 fondamentales à remplir en vue de l'avènement d'une société non violente et pour s'en porter
19 garantes – aux niveaux privé et politique.
20

21 Exigences « femmes, État et droits fondamentaux »

22 23 **Appliquer la convention d'Istanbul et faire mieux connaître celle-ci et le CEDAW (Comité 24 pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes)**

25 Pour réaliser ces objectifs, on doit mieux faire connaître ces conventions. Elles sont encore
26 souvent trop peu mises en application par les autorités, les tribunaux et les juges (hommes et
27 femmes).³³ Nous demandons pour cela la mise en place de formations continues, dans le cadre
28 desquelles les juges ainsi que les procureurs (hommes et femmes) et les avocat-e-s, ou encore
29 les autorités, reçoivent des informations sur les conventions, les protocoles facultatifs y relatifs,
30 les recommandations générales du comité consultatif, les recommandations du comité
31 consultatif sur la procédure de soumission de comptes rendus et sa façon d'évaluer les requêtes
32 individuelles et les résultats de la soumission de comptes rendus et sont mis en situation
33 d'appliquer ou de faire valoir ces instruments devant les tribunaux nationaux et d'interpréter le
34 droit national en conséquence.

35
36 **Lutte contre la violence sexospécifique à l'égard des femmes**
37 La violence contre les femmes et les jeunes filles est un phénomène très répandu, dans tous les
38 pays du monde. La Suisse n'est pas un îlot. La violence domestique, la violence sexuelle, la
39 prostitution forcée, la traite des femmes et des jeunes filles, le mariage forcé et la mutilation
40 génitale féminine sont autant de phénomènes dont les femmes, en Suisse, sont victimes et qui
41 doivent être combattus. Toutes les trois semaines, en Suisse, une femme meurt des suites d'un
42 acte de violence domestique. En 2016, la police a enregistré en moyenne 47 délits pénaux par

33

https://www.humanrights.ch/upload/pdf/161118_Concluding_Observations_CEDAW_Vorabfassung_2016.pdf.

1 jour en lien avec de la violence domestique. (17 685 en 2016).³⁴ Une vie sans violence n'est pas
2 un privilège, mais un droit de l'homme.

3

4 **Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul**

5

6 Nous demandons par conséquent une mise en œuvre de la Convention d'Istanbul dans son
7 intégralité, autrement dit une coordination renforcée entre les cantons en matière de violence
8 domestique et une stratégie d'action nationale. Il faut préparer et mettre à disposition au niveau
9 national un nombre suffisant de places protégées pour les personnes concernées par la
10 violence domestique. Si les cantons ne mettent pas assez de moyens à disposition, la
11 Confédération doit leur venir en aide. La situation actuelle, où les maisons d'accueil pour
12 femmes doivent parfois refuser des personnes touchées par la violence domestique et ne
13 peuvent pas mettre à disposition un nombre suffisant de places protégées, n'est pas tenable.³⁵

14

15 **Un statut de séjour indépendant (de celui) du partenaire en cas de violence domestique**

16 Les femmes provenant d'États tiers dont le statut de séjour est couplé par le mariage à celui de
17 l'époux et qui ont été victimes de violence domestique n'ont droit à une prolongation de leur
18 autorisation de séjour que si l'union conjugale ou le partenariat a duré au minimum 3 ans. Par
19 ailleurs, les actes de violence domestique doivent pouvoir être prouvés. La pratique usuelle des
20 autorités en matière de fourniture de preuves est parfois arbitraire. Dans certains cantons, on
21 rejette même des cas pour lesquels, selon le Tribunal fédéral, les éléments de preuve de la
22 commission d'actes de violence domestique sont sans équivoque.³⁶ En cas de violence
23 domestique, nous demandons la reconnaissance d'un statut de séjour indépendant (de celui) du
24 conjoint pour les femmes concernées.

25

26 **Femmes en fuite**

27 Les biographies de femmes qui fuient vers la Suisse sont très diverses. Mais un thème central
28 évoqué par de nombreuses femmes issues du domaine de l'asile est celui de la violence
29 sexospécifique, qui très souvent fait partie de la situation de persécution vécue dans le pays
30 d'origine. Elle est également l'un des aspects liés aux dangers qui les guettent sur les chemins
31 de la fuite. Ces aspects-ci et d'autres, qui concernent spécifiquement les femmes, doivent être
32 intégrés à la politique et à la pratique en matière d'asile. Il faut pour cela des autorités et des
33 spécialistes sensibilisés, un soutien proactif dans les questions spécifiquement féminines ainsi
34 qu'un accès à la protection et au soutien pour toutes les femmes victimes de violence. Nous
35 demandons en outre que les femmes qui ont été victimes de violence à l'étranger reçoivent la
36 protection à laquelle elles ont droit et que l'Accord de Dublin soit suspendu pour ces femmes-là.

37

38 **Les victimes de la traite des femmes et des êtres humains dans le cadre de la** 39 **procédure d'asile**

³⁴ <https://www.terre-des-femmes.ch/de/medien/40-d/medienmitteilungen/516-mm-annahme-istanbul-konvention>.

³⁵

http://www.sodk.ch/fileadmin/user_upload/Fachbereiche/Opferhilfe/f_INFRAS_Schlussbericht_Frauenh%C3%A4user.pdf

³⁶ http://www.sah-zh.ch/fileadmin/Dokumente/Ueber_das_SAHZH/Publikationen/Marc_Spescha_Geist_der_Abwehr.pdf, p. 10-13

1 Les personnes concernées par la traite des êtres humains sont victimes de très graves
2 violations de leurs droits fondamentaux. Elles ne subissent pas seulement de la violence
3 sexuelle, physique et/ou psychique, mais aussi une discrimination multiple structurelle. Malgré
4 des bases légales en vigueur dans toute la Suisse et un deuxième Plan d'action national contre
5 la traite des êtres humains, il manque des standards homogènes valables dans l'ensemble de
6 notre pays, ce qui débouche sur de grandes disparités cantonales, à une sécurité juridique
7 défailante et finalement à la discrimination des victimes. La mise en œuvre des bases légales et
8 du Plan d'action national doit être évaluée d'urgence et être améliorée là où cela est nécessaire.

9

10 Une protection complète doit en outre signifier que la Suisse garantit que toutes les victimes
11 reçoivent une protection et un soutien spécialisés et qu'elles peuvent faire valoir leurs « droits
12 des victimes » au moindre soupçon. La protection du droit de séjour fait aussi partie de ces
13 demandes. Elle n'est toujours pas garantie en Suisse.

14

15 Dans le cadre de la procédure d'asile, on identifie trop peu de victimes présumées de la traite
16 d'êtres humains. Si elles sont malgré tout identifiées, la protection des victimes ne fonctionne
17 pas. Dans le centre d'hébergement pour requérants d'asile, elles ne reçoivent pas le soutien
18 médical et psychosocial nécessaire. D'autre part, elles ne peuvent pas vivre dans un logement
19 approprié (par exemple équipé d'une séparation hommes/femmes), sécurisé. En règle générale,
20 les autorités chargées des questions d'asile ne font pas appel aux cellules de protection des
21 victimes de façon proactive.

22 Les cas Dublin sont en règle générale expulsés avant que toute la lumière n'ait pu être faite sur
23 ce qui s'est passé avant leur arrivée. Les victimes sont ainsi, une nouvelle fois, exposées au
24 risque de re-trafficking dans le pays à partir duquel elles sont venues en Suisse. Si elles ont été
25 maltraitées en Suisse, elles ne peuvent pas faire valoir leurs « droits des victimes ». Le fait de
26 refouler des victimes fait le jeu des auteurs d'actes répréhensibles.

27

28 **Abrogation du service militaire obligatoire**

29 Dans une perspective féministe, c'est clair : de nos jours, le service militaire obligatoire
30 ne peut pas être maintenu. Tant ceux qui le rejettent pour des raisons morales que ceux
31 qui voient en lui avant tout un modèle de recrutement inapproprié et injuste pour une
32 armée réduite conformément au mandat reçu considèrent (donc) l'abandon du service
33 militaire obligatoire comme urgent. Le PS et les Femmes socialistes suisses exigent par
34 conséquent l'abrogation du service militaire obligatoire et l'introduction d'une milice de
35 volontaires.

36

37 **Intégration accrue et plus paritaire des femmes dans les processus de paix**

38

39 Nous demandons que la Suisse se dote d'une représentation équitable des femmes
40 dans les processus décisionnels touchant à la politique de paix. La participation à droits
41 égaux des femmes doit être une réalité à tous les niveaux de la gestion des conflits et
42 de la promotion de la paix. Également, il faut adopter une perspective soucieuse de
43 l'égalité des sexes lors de la négociation et de la mise en œuvre des accords de paix.

44

45

46

1 Critique féministe à l'adresse du PS Suisse

2 Même au 21^e siècle, notre société présente encore de nombreuses manifestations et
3 caractéristiques, très diverses, du sexisme structurel. Le PS n'est à cet égard pas un îlot.
4 Nous aussi, camarades féminines et camarades masculins, faisons partie de cette société.
5 Et les discriminations (en partie inconscientes) ne s'arrêtent pas devant la porte de notre
6 parti. La stéréotypisation et l'inégalité des critères appliqués aux hommes* et aux femmes*
7 existent aussi au sein du PS. Comme exemple parmi tant d'autres, on peut citer le
8 comportement masculin-dominant lors de la prise de parole à la tribune et à l'occasion
9 d'autres manifestations du parti, internes et externes. Les hommes* demandent plus de
10 temps de parole, interrompent plus souvent leurs interlocuteurs, se réfèrent plus souvent
11 explicitement les uns aux autres et paraissent ainsi plus forts. Cette façon d'agir est perçue
12 comme plutôt positive lorsqu'elle est le fait des hommes*. Autrement dit, les hommes* sont
13 ainsi vus comme des personnes sachant s'imposer et faisant preuve d'assurance. Lorsque
14 des femmes* agissent de la même façon, il n'est pas rare que leur comportement soit
15 interprété comme trop fougueux, voire arrogant ou capricieux. Par ailleurs, il existe encore et
16 toujours de nombreux réseaux masculins de type informel à l'intérieur du parti – des coteries
17 auxquelles les femmes n'ont pas accès pour l'échange.

18 Au cours des dernières décennies, une sensibilisation à l'inégalité entre femmes* et
19 hommes* a toutefois pris corps à l'intérieur du Parti socialiste. Ainsi, les femmes*
20 représentent dans les fractions du PS actives dans les parlements communaux, cantonaux
21 et nationaux un pourcentage appréciable des membres – même si la répartition est très
22 diverse et que l'on observe aussi des tendances contraires. Les postes au sein des
23 instances exécutives et les fonctions prestigieuses, comme le mandat de conseillère ou de
24 conseiller d'État ou la présidence nationale du parti, ont en revanche, au cours des
25 dernières décennies également, été occupés majoritairement par des hommes et le sont
26 toujours. Au sein du PS, les thèmes en lien avec les questions de genre ou la problématique
27 familiale sont traités très majoritairement par des femmes, alors que les hommes s'occupent
28 – tendanciellement – plutôt des questions économiques et fiscales, qui sont perçues comme
29 ayant plus de poids. Les hommes* ne se sentent guère, voire jamais, responsables du
30 traitement de thèmes tels que la politique familiale, l'égalité ou les préoccupations
31 spécifiquement féminines dans les assurances sociales. Ils n'ont pas l'impression non plus
32 que c'est à eux de consacrer leur engagement politique à ces domaines en priorité, même si
33 cela devrait justement être leur tâche. Cette différence dans les choix thématiques n'est pas
34 le simple fait du hasard : elle met plutôt au jour les effets de la socialisation dictée par la
35 différenciation opérée entre les rôles des hommes* et ceux des femmes*. Si le PS a
36 réellement à cœur de transformer la société de telle façon que les femmes* et les hommes*
37 soient placés sur un pied d'égalité, alors il a le devoir de motiver et d'encourager de façon
38 ciblée les femmes* à traiter les questions fiscales et financières et les hommes* à se
39 pencher sur les questions relatives à la famille et sur les questions d'égalité homme-femme.
40 En outre, les questions relatives à la famille et les questions d'égalité homme-femme ne
41 doivent plus être reléguées au second plan, notamment au moment précis où cela apparaît
42 comme opportun pour des raisons tactiques. D'une part, une politique familiale et de l'égalité
43 libératrice est tout autant une valeur en soi qu'une condition centrale d'une politique
44 économique progressiste.

45 **R-36 ; Requête du CD: requête complémentaire**

46

1 *Requête: « Même si, au cours des dernières années, on a réussi à « positionner » des*
2 *femmes très en vue dans le traitement des questions financières, économiques, fiscales, de*
3 *sécurité ou de transports, ce sont toujours majoritairement des femmes qui planchent sur les*
4 *problématiques liées aux genres et familiales. Quant aux hommes, ils s’occupent –*
5 *tendanciellement – plutôt des questions citées plus haut (économiques, fiscales, etc.), qui*
6 *sont perçues comme ayant plus de poids. » Cela tient aussi à la perception du public. Il ne*
7 *vient souvent pas du tout à l’idée des journalistes* (femmes) d’interroger expressément un*
8 *homme sur les thèmes de politique familiale. »*

9
10 *Motif : Il est certes fondamentalement juste de dire que ce sont principalement les femmes*
11 *qui, même au sein du PS, s’occupent des domaines de la politique familiale et de la politique*
12 *sociale, mais la formulation d’origine passait totalement sous silence le fait que quelques*
13 *femmes éminentes ont réussi, au cours de la dernière décennie, à se positionner autrement*
14 *et ainsi à gagner en visibilité. Reléguer dans l’ombre ces tours de force et ces progrès n’était*
15 *assurément pas le but des rédactrices* du manifeste du Comité directeur, raison pour*
16 *laquelle nous déposons ici cette requête complémentaire.*

17
18 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

19
20
21 Nous, les femmes*, imaginons un socialisme pour lequel l’égalité de tous les sexes ne
22 représente pas seulement une arrière-scène, mais un pilier central de la réflexion politique et
23 de l’action politique. D’autre part, nous voulons une forme de socialisme dans laquelle le
24 sexe lui-même ne soit un critère dominant de définition ou de perception ni dans notre
25 comportement ni dans notre fréquentation des autres personnes et dans laquelle il ne joue
26 aucun rôle pour les chances de carrière. Pour notre accomplissement politique, le sexe est
27 totalement dépourvu de pertinence : nous voulons que chacune et chacun s’investisse
28 activement selon ses affinités et aptitudes et soit encouragé-e à travailler en conséquence.
29 La solidarité entre les sexes doit représenter une partie essentielle de l’identité socialiste et
30 être vécue à chaque instant. Nous luttons ensemble pour une société d’hommes libres.

31 Exigences :

32

33 · **Plan d’action pour l’égalité :**

34 Nous demandons au PS Suisse que les thèmes de politique en matière d’égalité occupent
35 une place centrale au sein du parti. Nous allons pour cela élaborer, d’ici au milieu de
36 l’année 2018, un plan d’action qui montre par quelles mesures concrètes le parti s’occupera
37 de ce thème ces prochaines années. Ce plan d’action contiendra aussi des mesures visant
38 à obtenir que les processus de positionnement au sein du PS Suisse soient toujours menés
39 dans une perspective féministe.

40

41 · **Davantage de ressources pour le travail féministe :**

42 Nous demandons l’adoption d’une stratégie du personnel fondée sur des mesures
43 appropriées, visant à promouvoir la cause des femmes* de façon ciblée, par exemple au
44 moyen d’un programme de womentoring efficace. Le fait que les femmes* occupent des
45 fonctions à l’intérieur et à l’extérieur du parti – en particulier, également, les

1 prestigieuses – doit apparaître comme une évidence. Pour atteindre cet objectif, nous avons
2 urgemment besoin de plus de ressources financières, entre autres pour le travail de
3 formation à coloration féministe. On peut ainsi proposer des offres de formation de training
4 réservées aux femmes*, par exemple axées en particulier sur la politique économique et
5 financière.

6
7 · **Études sur les questions qui concernent la politique de l'égalité :**

8 Nous demandons que la fraction du PS Suisse finance des études sur les thèmes de la
9 politique de l'égalité. Car nous avons besoin de plus de bases et d'analyses pour pouvoir
10 mettre en œuvre une politique féministe. Il manque souvent des valeurs chiffrées pour
11 quantifier les conséquences des décisions politiques sur les femmes*. Le PS Suisse doit se
12 concentrer davantage sur le gender budgeting.

13
14 · **Dans les instances de direction du parti, les deux sexes doivent être représentés
15 de façon équilibrée.** Cela est aussi valable pour les postes de cadre. En cas de vacance à
16 la présidence de la fraction ou à la présidence du parti, il faudrait obligatoirement faire en
17 sorte que les postes de haut niveau ne soient pas tous les deux occupés par des personnes
18 de même sexe.

19 **A-37; Margrit Blaser (SP Frauen* Kanton St. Gallen): neue Formulierung**

20
21 ***Requête:** Formuler les demandes du point de vue des femmes. Les exigences des femmes
22 doivent être désignées concrètement et la part des hommes ou l'inclusion des hommes est
23 supprimée. On peut citer par exemple des formulations comme « les deux sexes doivent
24 être représentés de façon équilibrée ».*

25
26 *Motif: Le but est de renforcer la présence des femmes à l'intérieur du parti. Ces exigences
27 sont nées du fait que les hommes, par rapport aux femmes, sont toujours majoritaires ou
28 surreprésentés. Des efforts d'harmonisation sont hors de propos dans le cadre de ces
29 demandes. Ce sont les hommes qui doivent céder un bout de leur part du gâteau aux
30 femmes.*

31 *Il vaut la peine de vérifier si l'on ne devrait pas définir des quotas mesurables dans le cadre
32 des demandes.*

33
34 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

35
36
37 · **Pas d'hommes du PS dans les panels strictement réservés aux hommes :**

38 Nous demandons que les socialistes fassent preuve de solidarité avec les femmes* et
39 rejettent les offres des plates-formes concernées. Nous attendons des hommes militant au
40 sein du PS non seulement qu'ils ne tirent pas profit de l'image progressiste du PS en
41 matière de politique d'égalité, mais aussi qu'ils vivent eux-mêmes l'égalité dans leur vie
42 politique au quotidien.

43
44 · **Les discussions menées au sein du parti doivent porter la marque commune des
45 femmes* et des *hommes.** Il n'est pas admissible que les discussions soient dominées
46 (seulement) par les hommes*. Les femmes* doivent disposer d'assez de latitude pour se
47 faire entendre et intervenir dans la discussion. Cela nécessite entre autres des modèles et

1 une bonne culture de discussion. Pour déterminer si l'espace discursif, au sein du PS, est
2 aménagé de façon égalitaire et, si tel n'est pas le cas, pouvoir le cas échéant prendre des
3 mesures, nous demandons que l'Assemblée des délégué-e-s du PS (et le Congrès) crée(-
4 nt) dès à présent, sous une forme appropriée, un protocole de gender watch.

5 **A-38; Margrit Blaser (SP Frauen* Kanton St. Gallen): neue Formulierung**

6

7 **Requête:** *Formuler les demandes du point de vue des femmes. Les exigences des femmes*
8 *doivent être désignées concrètement et la part des hommes ou l'inclusion des hommes est*
9 *supprimée. On peut citer par exemple des formulations « Les discussions menées au sein*
10 *du parti doivent porter la marque commune des deux sexes. »*

11

12 **Motif:** *Le but est de renforcer la présence des femmes à l'intérieur du parti. Ces exigences*
13 *sont nées du fait que les hommes, par rapport aux femmes, sont toujours majoritaires ou*
14 *surreprésentés. Des efforts d'harmonisation sont hors de propos dans le cadre de ces*
15 *demandes. Ce sont les hommes qui doivent céder un bout de leur part du gâteau aux*
16 *femmes.*

17 *Il vaut la peine de vérifier si l'on ne devrait pas définir des quotas mesurables dans le cadre*
18 *des demandes.*

19

20 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

21

22

23 **· Prise en charge des enfants lors des Assemblées des délégué-e-s et des Congrès**
24 **du PS :**

25 Pour donner la possibilité aux personnes devant assumer des tâches de prise en charge de
26 s'engager elles aussi au sein du parti, nous devons proposer un service de garde des
27 enfants lors des grandes manifestations du PS, de même que lors des Congrès.

28

29 **· Une langue non sexiste :**

30 Au sein du PS, en matière de communication, on accorde de l'importance à l'utilisation d'une
31 langue non sexiste. Si des requêtes ne répondent pas à ce principe, elles doivent être
32 corrigées ou renvoyées à ses auteur-e-s* avec la remarque correspondante.

33

34 **R-39; Ursula Nakamura: reformulation**

35

36 **Requête :** *Au sein du PS, en matière de communication, on utilise uniquement une langue*
37 *non sexiste.*

38

39 **Proposition du Comité directeur : acceptation**

40

41 **Motif :** la nouvelle formulation est plus forte et plus claire.

42